UCLouvain

PSAD
ÉCOLE DES SCIENCES
POLITIQUES ET SOCIALES

Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)

L'impact des interventions humanitaires des Etats dans le cadre du conflit armé en République démocratique du Congo : entre enjeux politiques, militaires et développement (2021-2025)

Auteur : Baysson Matubanza Mpaka
Promoteur(s) : Amine Ait-Chaalal
Lecteur(s) :
Année académique 2025-2026
Master de spécialisation en Action humanitaire internationale

Déclaration de déontologie

"Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Si j'ai eu recours à l'IA, j'ai scrupuleusement respecté les règles établies en la matière par la note du bureau Faculté ESPO en date du 1er juillet 2024, tout particulièrement dans son point 4. Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiant(e)s en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses en ce compris l'usage des outils d'intelligence artificielle générative et savoir qu'un plagiat ou que toute autre forme d'irrégularité est une faute grave et est susceptible de donner lieu aux procédures et sanctions prévues aux articles 107 à 114 du RGEE (Règlement général des études et des examens) ".



Baysson Matubanza Mpaka

Remerciements

Je souhaite exprimer ma profonde reconnaissance au professeur Amine Ait-Chaalal, promoteur de ce travail de fin d'études, pour son encadrement rigoureux et dévoué à chaque étape de la rédaction. Ses observations pertinentes, ses orientations scientifiques éclairées ainsi que sa disponibilité constante ont constitué un apport inestimable à la réalisation de ce mémoire.

Je tiens également à remercier l'ensemble du corps professoral du master de spécialisation en action humanitaire internationale, dont les contributions respectives ont grandement participé à l'élaboration de cette œuvre.

Il m'apparaît impérieux de manifester ma profonde gratitude à l'égard de Rose Meyitondelua et Roger Pongi, dont l'accompagnement fut déterminant dès mon installation en Belgique dans la conduite du présent projet. J'exprime également mes remerciements à Rosy Mia Muhemeri pour son soutien affectif, ainsi qu'à Francis Loka pour son apport inconditionnel au sein de mon existence, à Freud Nzuzi Masamba, Yoyou Bosawa, Babou Sadiki, Pathou Mavuoka, Jean Pompom Mavuoka, Agathe Molonibato, Joëlle Milandu, ainsi qu'à mes frères et sœurs Madeleine Sangi, Guelnard Nkoleka, Ma Jolie Mundu, Delya Makaya et Alice Yala. Je n'omets point non plus de mentionner Monsieur l'abbé Marcel Nsembani, papa Jean-Marie Lombe, maman Charlotte Lumengu, maman Yvonne Ngay Nzakiani et maman Bety-Alexandre Muntu Ndeli Lelo.

Enfin, j'exprime toute ma gratitude à toutes celles et ceux qui ont contribué, directement ou indirectement, au succès de ce mémoire.

In Memoriam

À mes défunts parents, **Jean Idéal Mukoko Sangi** et **Albertine Vela Mana**, bien que votre présence physique ne soit plus perceptible, vous demeurez perpétuellement présents dans mon existence. Je continuerai inlassablement à honorer votre mémoire à chaque opportunité qui se présente, car chacun de mes progrès reflète les sacrifices que vous avez consentis devant le monde. Vous occuperez une place éternelle dans mon cœur.

Quant à toi, mon amie **Beloty Masaka Nyesi**, tu as constamment été une source d'encouragement dans les épreuves de la vie et m'as offert ton soutien lorsque cela était nécessaire. Dans l'au-delà où tu te trouves désormais, tu restes un témoignage vivant au sein de ma vie.

Dédicace

À toi, ma chère épouse **Cathy Shamololo**, ainsi qu'à ma fille **Albertina-Orfèvre Matubanza Vela**, je dédie cet ouvrage en reconnaissance de l'amour et de l'affection dont vous faites preuve, lesquels constituent la source première de ma détermination. C'est grâce à ces sentiments que je persévère dans mes efforts afin que nous puissions continuer à être unis.

Ce travail incarne votre contribution précieuse et se veut une occasion propice à susciter en vous fierté, espoir et engagement envers le travail assidu. Je vous exprime toute ma profonde affection.

Baysson Matubanza Mpaka

Liste des tableaux

3.1 **Évolution des indicateurs humanitaires clés en RDC (2021–2025)** . . . 24
3.2 **Indicateurs synthétiques des données humanitaires en RDC (2021–2025)** 25

Table des figures

1.1 Situation géographique des zones de conflits 8
1.2 Schéma de base de l'intervention humanitaire 12

3.1 Ecart entre besoins humanitaires et assistance réelle de la population 28
3.2 Circuits d'approvisionnement international de minerais illicite blanchis via ITSCi 34

Table des matières

Déclaration de déontologie **ii**

Remerciements **iii**

In Memoriam **iv**

Dédicace **v**

Table des sigles utilisés **x**

Introduction 1

Problématique 5

1 Méthodologie et cadre théorique et conceptuel **8**

1.1 Contexte de l'étude 8

1.1.1 Présentation de la zone d'étude 8

1.1.2 Démarche méthodologique 9

1.2 Cadre théorique et conceptuel 11

1.2.1 Cadre théorique 11

1.2.2 Cadre conceptuel 13

2 Revue de la littérature **17**

2.1 Interventions militaires et humanitaires 17

2.2 Fragilité étatique et gouvernance 19

2.3 Dynamique régionale et géopolitique 20

2.4 Impact humanitaire 22

3 Analyse critique des impacts opérationnels **24**

3.1 Accès à l'assistance humanitaire 24

3.1.1 Des besoins humanitaires massifs et persistants 27

3.1.2 Un ciblage opérationnel encore insuffisant 28

3.2 Mécanismes de la protection des civils 29

3.2.1 Protection des civils et droit international humanitaire 29

3.2.2 Protection des civils par l'ONU dans le conflit armé à l'Est de la RDC . 30

3.3 Enjeux sécuritaires et économiques 32

3.3.1 Enjeux sécuritaires . . . 32
3.3.2 Enjeux économiques . . . 33
3.3.3 Nexus sécurité et économie dans la partie Est de la RDC . . . 35
3.4 Enjeux militaires et politiques . . . 36
3.4.1 Enjeux militaires . . . 36
3.4.2 Enjeux politiques . . . 37

4 Perspectives et recommandations 39
4.1 Perspectives . . . 39
4.1.1 Vers une redéfinition du cadre des interventions humanitaires étatiques . 39
4.1.2 La transformation des dynamiques économiques comme condition de paix durable . . . 41
4.1.3 La reconfiguration du paysage politique congolais comme enjeu central . 42
4.2 Recommandations . . . 43
4.2.1 Aux États intervenant en RDC sous mandat humanitaire . . . 43
4.2.2 Aux protagonistes internationaux et aux organisations multilatérales . . . 44
4.2.3 Au gouvernement congolais . . . 45

Conclusion générale 47

Bibliographie 50

Table des sigles utilisés

EAC-RF	East African Community Regional Force
DIVA-GIS	Diversity variability - Geographic information system
CS	Conseil de Sécurité
FARDC	Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FDLR	Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda
JPT	Joint Protection Teams
M23	Mouvement du 23 mars
MONUC	Mission de l'Organisation des Nations Unies en République Démocratique du Congo
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République Démocratique du Congo
OCHA	Office for coordination of humanitarian affairs
OIM-DTM	International organization for migration – Displacement tracking matrix
ONU	Organisation des Nations Unies
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PoC	Protection of Civilians
RDC	République Démocratique du Congo
SADC	South African Development Community
SAMIDRC	South African Mission In Democratic Republic of Congo

Introduction

Au lendemain de la guerre froide, le monde a connu une transformation majeure dans les modes de réflexion et de régulation des conflits armés. À cet égard, les Nations unies ont mobilisé un ensemble d'opérations relevant du maintien de la paix, renforçant ainsi l'image de la communauté internationale à travers le Conseil de sécurité. Ce nouveau contexte d'intervention du Conseil de sécurité se caractérise notamment par l'usage accru de la force ou l'imposition de la paix (peace enforcement), la diversification des missions confiées, ainsi qu'une sensibilisation internationale accrue au respect des droits de l'homme, suscitant un débat approfondi sur les interventions humanitaires (Vigneault, 1996, p. 18).

Dans cette nouvelle configuration mondiale, selon Lima (2020), le discours humanitaire et le droit international sont instrumentalisés par les États « puissants » membres du Conseil de sécurité sous le prétexte d'une « guerre juste » pour légitimer la lutte contre le terrorisme international. Ces États poursuivent des intérêts stratégiques dans des zones à forts enjeux économiques en s'appuyant sur une rhétorique humanitaire afin d'accomplir leurs missions en toute impunité. Tel est notamment le cas en Irak avec Saddam Hussein et en Serbie avec Milosevic, présentés comme l'incarnation du mal et des hors-la-loi exclus de la communauté internationale dite civilisée, illustrant ainsi un exemple manifeste d'instrumentalisation du droit international (Lima, 2020, p. 30).

À l'échelle internationale, les conflits contemporains mettent en lumière des violations significatives du principe fondamental du droit international relatif au respect de la souveraineté des États ainsi qu'à la non-ingérence. En raison d'un déficit récurrent de consensus sur des questions sensibles touchant à la sécurité internationale, certains États qualifiés de « puissants » optent fréquemment pour un contournement du droit international. Tel est notamment le cas des bombardements menés par l'OTAN en Serbie, justifiés officiellement par la protection des populations civiles afin de légitimer ces interventions humanitaires (Crouzatier, 2013, p. 4). Dans ce contexte caractérisé par une confusion intentionnelle entre intervention militaire et intervention humanitaire, cette dernière est parfois envisagée comme un outil de gestion des crises dans des situations où les interventions militaires ont provoqué chaos et désolation (Crouzatier, 2013, p. 12).

Par ailleurs, les États puissants exploitent l'assistance humanitaire à des fins politiques. Cette dynamique s'est particulièrement manifestée après la guerre froide, au travers de divers événements ayant conduit l'assistance humanitaire à s'éloigner de ses principes fondamentaux que sont l'humanité, l'impartialité, la neutralité et l'indépendance. À la lumière des éléments susindiqués, il apparaît presque impossible de tracer une frontière nette entre assistance humanitaire et politique (Tyssen, 2024, p. 2).

Au niveau du continent africain, les crises induites par les conflits armés s'insèrent dans des dynamiques structurelles marquées par un sous-développement persistant, une fragilité étatique accentuée et d'importantes inégalités socio-économiques, constituant ainsi ce que Hugon (2006) qualifie de véritables « pièges à conflits et à pauvreté ». Dans ce contexte, les interventions humanitaires et sécuritaires menées par les États, bien qu'indispensables pour faire face aux situations d'urgence, se déploient dans des environnements où s'entremêlent enjeux politiques, militaires et économiques concurrents aux intérêts régionaux, notamment via la captation des ressources naturelles (Jacquemot, 2025b, p. 55).

En conséquence, la diversité et la prolifération des crises contemporaines expliquent l'augmentation préoccupante du nombre d'interventions humanitaires destinées à répondre aux besoins physiologiques fondamentaux des victimes : alimentation, accès à l'eau potable, soins médicaux et hébergement (Perrin, 1998, p. 319). Néanmoins, cette multiplication des situations de crise complexifie notablement le paysage humanitaire en contexte de conflits armés. On constate en effet l'émergence de multiples catégories d'acteurs impliqués dans ce domaine, notamment des acteurs politiques et militaires. L'engagement de ces différents protagonistes s'inscrit dans une dynamique globale visant à fournir une assistance d'urgence aux populations affectées tout en renforçant leur résilience face aux crises potentielles (Véron, 2015). Cette approche comporte cependant le risque que l'aide humanitaire soit instrumentalisée à des fins partisanes (Lima, 2020). Il est essentiel de rappeler qu'aux yeux des acteurs humanitaires en général, et des ONG en particulier, le secours aux populations en détresse constitue une finalité qui ne saurait être subordonnée à des objectifs politiques ou économiques (Véron, 2006, p. 25).

La région orientale de la République démocratique du Congo (RDC) représente actuellement un exemple emblématique de crise prolongée, caractérisée par une conflictualité armée persistante, des interventions extérieures répétées et une dépendance structurelle à l'aide humanitaire (Cirhuza et al., 2022, p. 261 ; Vlassenroot & Raeymaekers, 2004). Depuis 2021 jusqu'à aujourd'hui, la résurgence du mouvement M23 (un groupe rebelle fondé le 23 mars 2009 réunissant des acteurs déçus par le processus de démobilisation et de réintégration dans l'armée congolaise, défait en 2013 lors de l'opération Orange), la fragmentation des groupes armés ainsi que l'ampleur considérable des déplacements forcés, avec plus de sept millions de personnes déplacées internes, ont consolidé la position de la RDC en tant que l'un des principaux foyers mondiaux de souffrance civile, tout en en faisant une priorité majeure pour les dispositifs internationaux d'assistance (Jacquemot, 2025b, p. 4).

Dans le cadre de la polarisation mondiale entre les régions du Nord et du Sud, la problématique de l'intervention humanitaire s'inscrit dans cette dynamique dichotomique. Tandis que l'intervention humanitaire au Nord s'est institutionnalisée dès le Ve siècle à travers la charité chrétienne, le Sud demeure largement dépendant des interventions conçues par les acteurs du Nord. Les organisations non gouvernementales tentant de s'implanter dans les pays du Sud voient leurs actions souvent irrégulières, modulées en fonction de la cartographie des crises et des conflits (Thioune, 2015).

Par ailleurs, les États limitrophes et les organisations régionales telles que la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) et la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) combinent désormais opérations militaires de stabilisation, soutien diplomatique et financement de programmes humanitaires (Habimana, 2025). Cette hybridation redéfinit les contours « de l'espace humanitaire », entendu comme la capacité des acteurs humanitaires à définir leurs priorités en toute autonomie, à accéder aux populations affectées et à agir conformément aux principes fondamentaux de neutralité, d'indépendance et d'impartialité de sorte que ces populations aidées deviennent à nouveau maîtresses de leur destin (Brauman, 2006 ; Rufin, 1986). Ce phénomène soulève ainsi des questionnements majeurs quant à l'intégrité même de l'action humanitaire ainsi qu'à l'efficacité des mécanismes destinés à protéger les civils dans un environnement fortement politisé.

À cette fin, la présente étude se propose d'examiner l'impact des interventions des Etats dans le cadre du conflit armé en RDC, en articulant les enjeux politiques, militaires et humanitaires. L'objectif est de mieux appréhender le rôle et la mission de chaque acteur impliqué dans la crise, afin de contribuer à la sauvegarde des vies et à l'atténuation des souffrances des populations civiles auxquelles ces interventions sont destinées.

La présente étude s'inscrit dans une démarche qualitative fondée sur l'analyse de données secondaires, mobilisant principalement des sources institutionnelles, académiques et opérationnelles relatives à l'intervention humanitaire en contexte de conflit armé en République démocratique du Congo. La méthodologie adoptée repose sur la technique d'analyse de contenu, laquelle permet un examen systématique des discours, rapports et documents émanant des acteurs humanitaires, des institutions internationales, des États ainsi que des organisations régionales. Afin de renforcer la rigueur analytique, une triangulation des sources a été privilégiée ; cette méthode consiste à recourir à différentes techniques de collecte de données dans le but d'améliorer la richesse et la finesse de l'analyse (Guilbert & Lancry, 2007, p. 324), garantissant ainsi la cohérence et la pertinence des résultats obtenus.

Sur le plan organisationnel, cette étude est structurée en quatre chapitres, suivis d'une conclusion générale. Le premier chapitre est consacré à la présentation de la méthodologie ainsi qu'au cadre théorique et conceptuel de la recherche. Il mobilise les principaux cadres analytiques relatifs à l'intervention humanitaire dans les contextes de conflit armé, en particulier le nexus humanitaire-sécuritaire, la gouvernance des crises prolongées, ainsi que les notions d'espace humanitaire, de protection sélective et du principe « Do no Harm ». Ce dernier stipule que l'assistance humanitaire ne doit en aucun cas aggraver la vulnérabilité des populations civiles (Véron, 2006, p. 25), tous ces aspects vont nous permettre d'établir les fondements analytiques nécessaires à l'étude.

Le deuxième chapitre propose une revue critique de la littérature scientifique et institutionnelle portant sur l'intervention humanitaire, la protection des civils et la politisation de l'aide. Cette analyse permet de situer la recherche dans les débats existants, d'identifier les contributions théoriques et empiriques majeures tout en mettant en lumière les limites ainsi que les zones d'ombre présentes dans la littérature relative au cas congolais.

Le troisième chapitre se consacre à une analyse critique des impacts opérationnels des interventions humanitaires étatiques dans le cadre du conflit armé en RDC. Il examine les effets tangibles de ces interventions sur l'espace humanitaire, l'accès à l'assistance, la protection des civils ainsi que sur les dynamiques locales, soulignant notamment les tensions qui émergent entre principes humanitaires, contraintes sécuritaires et enjeux politiques.

Le quatrième chapitre ouvre une réflexion prospective en proposant des pistes analytiques et des recommandations visant à améliorer les pratiques humanitaires des États. Cette partie prend appui sur les enseignements tirés de l'analyse critique tout en insistant sur les conditions indispensables à la préservation de l'espace humanitaire ainsi qu'au respect des principes fondamentaux guidant l'action humanitaire.

Enfin, la conclusion générale synthétise les résultats obtenus au cours de cette recherche, revient sur ses apports théoriques et analytiques tout en soulignant ses limites ainsi que certaines perspectives pour des recherches futures.

Problématique

L'intervention étatique dans le cadre des conflits armés visant à protéger les populations en Afrique se confronte à des défis majeurs auxquels font face les institutions de l'Union africaine (UA). Ces défis ne se limitent pas à des aspects techniques, mais s'inscrivent également dans une dimension profondément politique (Michel, 2010). Par ailleurs, un obstacle important réside dans la problématique éthique, où les bailleurs de fonds privilégient la visibilité de leurs actions au détriment de leur objectif principal, qui est d'atténuer la souffrance des populations (de Montclos, 2006). De surcroît, les contraintes pesant sur les interventions approuvées par l'UA dépassent le simple cadre opérationnel pour englober des limites institutionnelles. En effet, outre ces éléments précédemment évoqués, le département chargé de la paix et de la sécurité de l'UA fait face à un déficit financier, à une insuffisance en ressources humaines ainsi qu'à une fragmentation administrative qui compromettent sa capacité à gérer simultanément plusieurs missions (Michel, 2010, p. 2).

Dans l'Est de la République démocratique du Congo, ce paradoxe se manifeste à travers des dispositifs régionaux tels que la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC-RF) et la mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en RDC (SAMIDRC), dont les mandats combinent, souvent de manière ambiguë notamment en raison des conflits d'intérêts économiques liés aux ressources minières congolaises, des opérations militaires coercitives, un appui aux autorités congolaises ainsi qu'une facilitation des interventions humanitaires (Gulimwentuga, 2024 ; Jacquemot, 2025a ; La Région, 2024). Cette ambivalence quant au rôle joué par ces organisations continentales s'enlise dans la prolifération des missions qu'elles s'attribuent afin de contenir les crises affectant notamment les populations orientales du pays.

Par ailleurs, le succès des missions entreprises par ces organisations sous-régionales, telles que la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), repose essentiellement sur l'engagement des États contributeurs en personnel militaire. On observe une forme d'évaluation rationnelle des coûts et bénéfices potentiels associés à la mobilisation des troupes. Lorsque les conséquences sont sévères, notamment en termes de pertes humaines susceptibles d'entraîner des répercussions politiques significatives, il est fréquent que certains États choisissent de s'abstenir de toute implication. À l'inverse, lorsque le soutien financier atténue ces charges, les États se montrent plus enclins à s'investir militairement (Vircoulon, 2005, p. 82–83). Dans le cadre spécifique du conflit en République démocratique du Congo (RDC), les contingents militaires déployés par les États membres de la SADC ont souvent été soumis à des accords formels prévoyant une compensation liée à l'exploitation des ressources naturelles, afin d'indemniser les pertes et dommages subis par les forces engagées dans le cadre de ces missions (Gulimwentuga, 2024 ; Jacquemot, 2025a).

Ainsi, dans l'hypothèse où l'État qui est confronté à une situation de crise sécuritaire décide d'apporter son assistance humanitaire aux populations victimes des atrocités avec le concours des autres États, généralement ces interventions se trouvent confrontées à des tensions éthiques multidimensionnelles. Premièrement, les principes fondamentaux de neutralité et d'indépendance, qui constituent le socle de l'action humanitaire, sont remis en question (Van Mierop, 2015). Ce qui conduit à croire que la simultanéité d'un soutien militaire apporté à une des parties engagées dans le conflit et du financement de l'aide humanitaire engendre une perception d'une assistance alignée sur des intérêts géopolitiques, compromettant ainsi la crédibilité des acteurs humanitaires, exposant ces derniers à des attaques et restreignant l'accès aux populations bénéficiaires (Brauman, 2000 ; Hugon, 2006 ; Kets & de Vries, 2014).

Deuxièmement, on observe une superposition problématique de mandats de protection qui s'avère contre-productive pour la stabilisation des zones en conflit ainsi que pour la protection effective des civils (Bolinde et al., 2019). Enfin, l'instrumentalisation de l'aide humanitaire comme vecteur de soft power se manifeste lorsque cette assistance est subordonnée à des stratégies d'influence visant à légitimer des présences sécuritaires étrangères ou à renforcer des alliances régionales, phénomène largement analysé dans les travaux portant sur la politisation de l'humanitaire (Barnett & Weiss, 2018 ; Lima, 2020 ; Tyssen, 2024).

Bien que l'assistance humanitaire fasse l'objet de critiques, les institutions internationales ainsi que les Etats puissants, notamment dans le cadre géopolitique, exercent une influence déterminante sur les décisions humanitaires. Cette dynamique s'explique par la militarisation désormais systématique des conflits, qui est devenue une norme dans la gestion des interventions humanitaires. En conséquence, ces acteurs adoptent une vision dichotomique centrée sur la possibilité ou l'impossibilité d'intervention (Lima, 2020). Une telle approche entrave le déploiement d'une prévention proactive, privilégiant ainsi l'intervention humanitaire comme solution ultime face aux crises. En sus, la persistance de l'insécurité dans les zones affectées empêche les populations locales d'envisager un développement durable, les condamnant à une errance constante et permanente et à renoncer à leurs besoins fondamentaux pour se limiter au strict minimum. Leur espoir repose alors principalement sur les interventions humanitaires pour satisfaire leurs besoins primaires et sur les actions militaires pour assurer leur protection contre d'éventuelles agressions, ce qui constitue un frein majeur au progrès socio-économique.

Au-delà du sentiment d'incertitude prédominant au sein des populations locales, il convient de souligner, dans les zones affectées par les conflits, une complexité notable dans l'imbrication des rôles et des missions. Cette configuration engendre des interventions humanitaires dont les résultats demeurent fréquemment mitigés. Les bénéficiaires présumés de ces actions continuent d'être marginalisés en raison de la politisation de l'aide humanitaire. Néanmoins, le renforcement durable des initiatives visant à soutenir le développement ne peut être envisagé comme un objectif réalisable qu'après une stabilisation effective des zones en conflit. Par conséquent, la relation entre action humanitaire, développement et paix ne peut être appréhendée que si les institutions internationales chargées de concevoir les missions et mandats instaurent un équilibre dans l'appropriation des interventions. Ce processus permettrait aux acteurs locaux d'exercer un véritable pouvoir décisionnel, contribuant ainsi à éliminer le caractère néocolonial inhérent à ces opérations, dans la mesure où l'aide internationale est perçue comme le reflet d'une inégalité persistante où les intérêts et priorités du « Nord global » prévalent sur ceux du « Sud global » (Müller-Koné et al., 2024, p. 15).

En définitive, pour approfondir nos analyses, il convient donc pour nous de formuler une question de recherche qui se présente de la manière suivante : dans quelle mesure l'interpénétration des agendas de sécurité nationale et des dispositifs d'assistance humanitaire déployés par les États intervenants a-t-elle reconfiguré l'espace humanitaire et affecté l'efficacité des mécanismes de protection des civils dans l'Est de la République démocratique du Congo au cours de la période 2021-2025 ?

À partir de cette problématique de recherche, il convient de définir l'objectif principal de cette étude, qui vise à analyser l'interaction entre la diplomatie humanitaire entendue comme l'ensemble des actions de négociation, de plaidoyer et d'influence exercées par les acteurs humanitaires auprès des autorités politiques, militaires et autres parties prenantes afin d'assurer l'accès humanitaire, la protection des populations civiles ainsi que le respect du droit international humanitaire tout en maintenant les principes fondamentaux de l'humanitaire (Harroff-Tavel, 2005, p. 76) ; et les objectifs sécuritaires. Cette analyse s'attache également à examiner la perception de la neutralité et son impact sur l'accès humanitaire, ainsi qu'à évaluer les conséquences des interventions militaires sur les besoins humanitaires.

Chapitre 1

Méthodologie et cadre théorique et conceptuel

1.1 Contexte de l'étude

1.1.1 Présentation de la zone d'étude

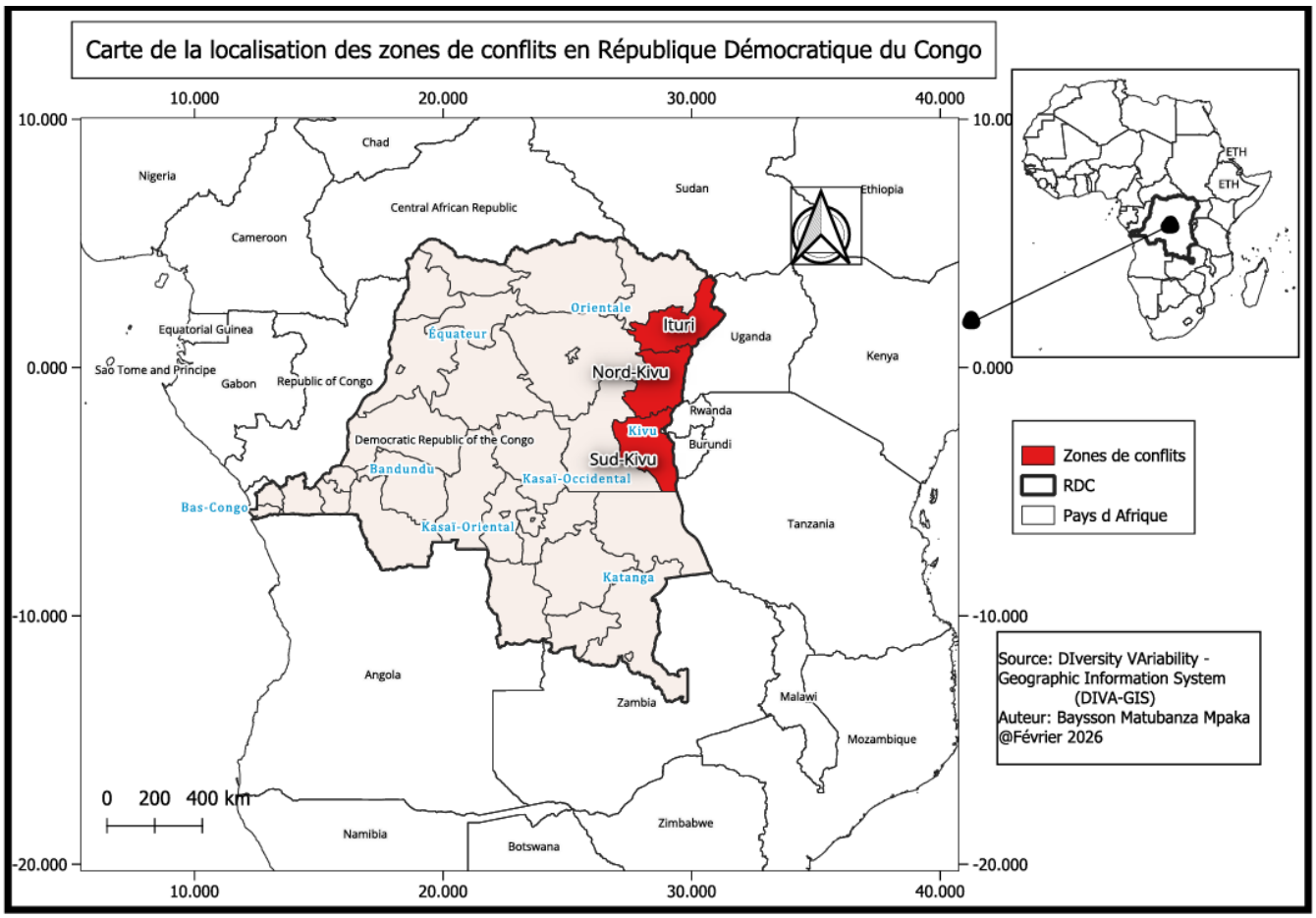


FIGURE 1.1 – Situation géographique des zones de conflits

La République démocratique du Congo (RDC), État d'Afrique centrale couvrant une superficie d'environ 2,3 millions de kilomètres carrés, occupe une position géostratégique majeure au centre du continent africain. Elle est limitrophe de neuf pays : l'Angola, la Zambie, la Tanzanie, le Burundi, le Rwanda, l'Ouganda, le Soudan du Sud, la République centrafricaine et la République du Congo (INS, 2021). Cette configuration frontalière dense, conjuguée à l'abondance de ressources naturelles stratégiques telles que les minerais, les terres rares, l'or et le coltan, confère au territoire congolais une centralité géopolitique significative tout en constituant un facteur structurel de vulnérabilité dans un contexte marqué par une conflictualité prolongée.

Comme le montre la carte présentée ci-dessus, les zones principales de conflit en République démocratique du Congo se situent principalement dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, formant un continuum sécuritaire le long des frontières avec l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi. L'Ituri, localisée au nord-est, se caractérise par des violences intercommunautaires récurrentes ainsi que par la présence de groupes armés évoluant dans un contexte frontalier stratégique, où les circulations transnationales jouent un rôle déterminant dans la dynamique locale du conflit (Amnesty International, 2003 ; FIDH, 2003). Le Nord-Kivu constitue le centre névralgique de l'instabilité régionale, marqué par la multiplicité des acteurs armés, les enjeux liés à l'exploitation des ressources minières et une imbrication complexe entre dynamiques internes et intérêts régionaux (Jacquemot, 2025b). Quant au Sud-Kivu, il prolonge cette configuration sécuritaire avec une porosité frontalière élevée et une conflictualité fragmentée résultant d'une combinaison de rivalités locales et d'influences extérieures. Ces trois provinces illustrent conjointement la régionalisation du conflit congolais et représentent le principal théâtre d'intervention pour les acteurs humanitaires et sécuritaires dans un contexte caractérisé par une forte militarisation et une complexité géopolitique prononcée.

1.1.2 Démarche méthodologique

L'analyse des interventions humanitaires étatiques dans le contexte conflictuel de l'Est de la République démocratique du Congo (2021-2024) requiert une rigueur méthodologique susceptible d'appréhender des enjeux souvent immatériels tels que les jeux d'influence, les stratégies de légitimation ainsi que les tensions entre impératifs sécuritaires et besoins de développement. Afin de répondre à cette exigence, la présente étude s'appuie sur une approche qualitative fondée sur l'analyse de données secondaires.

Le choix méthodologique adopté ne relève pas du hasard, mais découle des contraintes et réalités spécifiques à la zone d'étude. En premier lieu, le contexte d'accessibilité et de sécurité demeure déterminant, notamment dans les provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri où l'accès direct au terrain est fréquemment limité ou médiatisé par les acteurs mêmes de l'aide humanitaire. L'analyse documentaire permet ainsi de contourner ces obstacles physiques pour se concentrer sur les traces laissées par les interventions. Par ailleurs, l'abondance des informations émanant des divers intervenants durant la période conflictuelle en RDC entre 2021 et 2025, incluant rapports d'experts onusiens, bilans d'ONG internationales et communiqués diplomatiques, constitue un corpus privilégié qui, soumis à une analyse critique rigoureuse, met en lumière tant les non-dits que les agendas politiques sous-jacents aux États acteurs. Enfin, la triangulation des discours issue de la confrontation entre rapports officiels étatiques, évaluations critiques des ONG et analyses académiques offre un cadre analytique permettant d'identifier points de friction et contradictions entre discours humanitaire affiché et intérêts militaires ou stratégiques réels.

Ainsi, cette recherche ne se limite pas à une simple compilation documentaire ; elle procède à une analyse thématique approfondie du contenu. La rigueur scientifique adoptée s'inscrit pleinement dans les standards reconnus de l'analyse qualitative tels que définis par Bardin (2013), qui considère cette méthode comme une technique adéquate et systématique visant à interpréter les messages latents contenus dans les rapports humanitaires. En traitant ces documents non comme des vérités factuelles incontestables, mais comme des discours situés. Cette étude rejoint la posture critique développée par Ryfman (2008), soulignant la porosité croissante entre action humanitaire et agendas politiques. Enfin, la validité des conclusions repose sur une triangulation systématique des sources conformément aux préconisations méthodologiques établies par Denzin (2010), indispensable pour appréhender la complexité spécifique du théâtre congolais durant la période examinée (Denzin, 2010) (2021-2025).

1.2 Cadre théorique et conceptuel

1.2.1 Cadre théorique

Cette étude s'inscrit dans le cadre conceptuel du nexus **humanitaire sécuritaire politique**, qui examine l'interdépendance croissante entre l'action humanitaire, les dispositifs de sécurité et les intérêts politiques au sein des conflits armés contemporains (Barnett, 2009 ; Duffield, 2014). Ce cadre analytique permet de dépasser une vision strictement normative de l'intervention humanitaire en la considérant comme une pratique intégrée aux stratégies étatiques de gestion des crises.

Ce lien est analysé à travers le prisme de la gouvernance des crises prolongées, selon lequel l'intervention humanitaire ne se limite plus à une réponse temporaire aux situations d'urgence, mais s'affirme comme un dispositif durable de stabilisation et de gestion des répercussions des conflits (Barnett & Weiss, 2018). Dans ce cadre, l'action humanitaire contribue à la régulation des crises sans nécessairement remédier aux causes structurelles sous-jacentes. Il serait pertinent d'approfondir cette problématique en intégrant une perspective développementale, dans la mesure où la réponse à ces interventions devrait privilégier non pas uniquement la résilience, mais davantage la résistance, afin de promouvoir in fine le bien-être socio-économique.

Au sein de ce cadre théorique, la recherche mobilise plusieurs concepts opérationnels permettant d'analyser empiriquement l'impact des interventions humanitaires étatiques. Sont ainsi prises en compte : **l'intervention humanitaire** qui souligne l'urgence éthique et morale visant à atténuer les souffrances des populations vulnérables ; **l'espace humanitaire** qui interroge les conditions d'accès et d'autonomie de cette action ; le principe « **Do No Harm** », permettant d'évaluer les effets non intentionnels et potentiellement néfastes de l'aide en contexte conflictuel ; enfin, la notion de **protection sélective** qui met en exergue la hiérarchisation des priorités ainsi que celle des bénéficiaires.

Triangle de base de l'action humanitaire

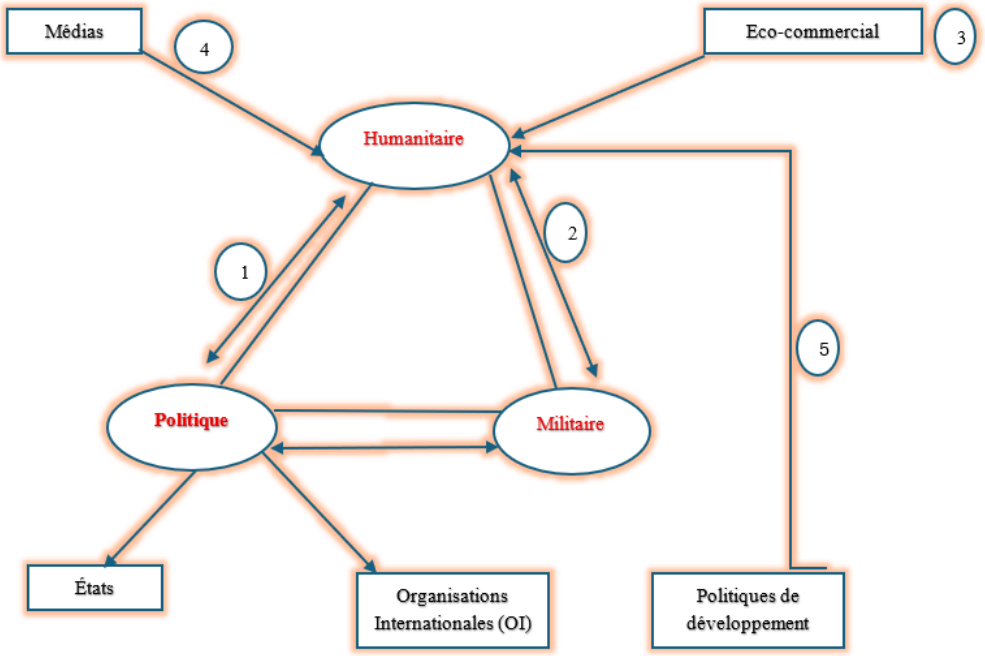


FIGURE 1.2 – Schéma de base de l'intervention humanitaire

Ce schéma met en lumière les dynamiques structurelles qui conditionnent l'intervention humanitaire dans les contextes de conflits armés, en soulignant l'interdépendance entre les sphères humanitaire, politique et militaire. L'humanitaire y est présenté non pas comme un domaine autonome et neutre, mais comme un espace central traversé par des influences multiples, parfois antagonistes.

La relation entre la sphère humanitaire et la sphère politique (1) révèle une dépendance structurelle de l'action humanitaire vis-à-vis des décisions politiques, qu'il s'agisse des cadres juridiques, des autorisations d'accès ou des priorités fixées par les États et les organisations internationales. Cette interaction bidirectionnelle illustre que l'humanitaire est à la fois soumis à l'influence du politique et mobilisé comme un instrument de légitimation des choix politiques, notamment dans le cadre des crises prolongées.

La relation entre l'humanitaire et le militaire (2) renvoie aux tensions inhérentes à la cohabitation entre action humanitaire et dispositifs sécuritaires. Si les forces militaires peuvent indirectement faciliter la sécurisation de l'accès humanitaire, leur présence tend parallèlement à réduire l'espace humanitaire en brouillant la frontière entre acteurs civils et militaires. Cette proximité opérationnelle compromet les principes fondamentaux de neutralité et d'indépendance tout en alimentant des dynamiques de protection sélective.

La relation entre les sphères politique et militaire traduit une logique de stabilisation et de gestion sécuritaire des crises, dans laquelle l'intervention humanitaire est intégrée à des stratégies plus larges visant au maintien de l'ordre, au contrôle territorial ou à la légitimation de l'action étatique. Cette articulation constitue le noyau du nexus humanitaire sécuritaire politique.

Les influences périphériques telles que les logiques économiques, commerciales (3) et médiatiques (4) jouent un rôle structurant dans la hiérarchisation des crises ainsi que dans le ciblage des interventions. Les intérêts économiques, tout comme la médiatisation des souffrances humaines, orientent significativement l'allocation de l'aide et renforcent la sélectivité de la protection humanitaire selon des critères liés à la visibilité, aux intérêts stratégiques ou à la rentabilité politique combat pour lequel Bernard Kouchner s'est livré pendant la guerre du Biafra, qu'il a qualifiée de "tapage médiatique" (Lavoinne, 2005).

Enfin, le lien entre intervention humanitaire et politiques de développement (5) illustre une évolution progressive vers une gestion à long terme des crises. Cette intégration, souvent présentée comme une continuité entre actions humanitaires et développement, tend néanmoins à diluer les objectifs strictement humanitaires tout en accentuant leur instrumentalisation au service d'agendas politiques et sécuritaires.

Dans sa globalité, ce schéma révèle un espace humanitaire contraint et politisé où l'action humanitaire fait constamment l'objet de négociations complexes, exposée à diverses pressions externes et traversée par des logiques de protection sélective. Ces constats justifient pleinement le recours au principe « Do No Harm » comme cadre critique d'analyse.

1.2.2 Cadre conceptuel

L'intervention humanitaire

Il existe une controverse concernant l'emploi du terme « intervention humanitaire ». Certains estiment qu'il serait plus approprié de parler d'« intervention d'humanité » plutôt que d'intervention humanitaire. Quelle que soit la terminologie utilisée, ce concept, revêt un caractère de responsabilité, ce qui va donner plus tard à la notion de responsabilité de protéger (R2P) promue par le Conseil de sécurité.

Effectivement, l'intervention humanitaire au sens large désigne une assistance visant à fournir des médicaments, de la nourriture, des soins ou encore de la formation. Cependant, du point de vue juridique, cette notion se réfère davantage à l'envoi de forces militaires destinées à protéger les populations (Vilmer et al., 2015, p. 158).

Cette intervention humanitaire soulève un débat supplémentaire relatif à la responsabilité de protéger évoquée précédemment. En réalité, cette notion ouvre la boîte de Pandore de l'ingérence en établissant un lien entre l'éthique et le juridique (le droit et le devoir). Afin de légitimer cette ingérence, on associe fréquemment la qualification « humanitaire » à l'intervention afin d'en rehausser la portée morale (Marclay, 2005, p. 20).

Pour aller plus loin, nous pouvons mettre en exergue la définition de Vigneault (1996, p.25) qui stipule : « l'intervention humanitaire est une action coercitive menée par un État ou une organisation internationale dans la sphère de juridiction d'un autre État souverain dans l'intention de protéger les habitants des mauvais traitements connus par leur propre gouvernement ou sanctionnés par celui-ci. » On relève à travers cette définition l'idée d'une force armée déployée pour sauver ou faire cesser des violations graves et massives des droits fondamentaux touchant des individus.

Cette intervention humanitaire contemporaine s'insère dans un cadre normatif précis et réglementé, répondant obligatoirement aux principes fondamentaux reconnus par le droit international et les Nations unies, à savoir l'humanité, la neutralité, l'impartialité et l'indépendance. Ces principes, consacrés notamment par la résolution 46/182 adoptée le 19 décembre 1991, constitue le texte fondateur du cadre international de l'assistance humanitaire d'urgence. Elle fixe à la fois les principes directeurs de l'action humanitaire, le rôle des États, et l'architecture de coordination des Nations unies en matière de réponse aux crises (Assemblée Générale ONU, 1991). C'est à ce titre que, lors des conflits armés, ces principes doivent être considérés comme la clé de voûte pour protéger l'action humanitaire contre toute instrumentalisation par les protagonistes au conflit.

Espace humanitaire

Le concept d'espace humanitaire renvoie à la capacité des acteurs humanitaires à opérer librement, en toute sécurité et conformément à leurs principes, dans des environnements affectés par la violence armée. En d'autres termes, il peut se comprendre comme un espace de liberté d'intervention civile en vue de réaliser son mandat qui consiste à porter assistance et à protéger les populations civiles victimes de conflits (Audet, 2012). Cet espace n'est ni statique ni garanti ; il résulte d'une négociation permanente entre acteurs humanitaires, autorités étatiques, groupes armés et organisations internationales (Bernard, 2011). Il inclut à la fois une dimension physique (accès aux territoires et aux populations), juridique (respect du droit international humanitaire) et politique (acceptation de la présence humanitaire par les parties au conflit).

Dans les conflits contemporains, et particulièrement dans des contextes comme celui de la République démocratique du Congo (RDC), l'espace humanitaire est souvent fragmenté et conditionné par des considérations sécuritaires. Les restrictions d'accès, la militarisation des zones d'intervention et l'intégration de l'aide dans des stratégies de stabilisation réduisent l'autonomie des acteurs humanitaires et brouillent la distinction entre humanitaire et intervention politique ou militaire (Jacquemot, 2025a ; La Région, 2024). La littérature souligne ainsi que la réduction de l'espace humanitaire constitue l'un des principaux défis opérationnels de l'humanitaire moderne, affectant directement la capacité à fournir une assistance impartiale et indépendante (Slim, 2015).

Le principe de do no harm

Face aux limites et aux effets pervers potentiels de l'aide, le principe do no harm s'est imposé comme un cadre analytique majeur pour évaluer l'impact réel des interventions humanitaires. Développé initialement par Mary B. Anderson (1999), ce principe repose sur l'idée que l'aide, même animée des meilleures intentions, peut involontairement exacerber les tensions existantes, renforcer les rapports de pouvoir inégalitaires ou alimenter les dynamiques de conflit si elle n'est pas conçue avec une compréhension fine du contexte local. Raison pour laquelle la plupart des ONG sont confrontées à des questions majeures de dilemmes en ce sens que les interventions humanitaires sauvent réellement des vies ou participent d'elles à une certaine manière à la perpétuation du conflit (Schloms, 2005).

Le cadre do no harm invite ainsi à analyser les interactions entre l'aide et le conflit, en identifiant les mécanismes par lesquels l'assistance peut contribuer à la violence, par exemple à travers le détournement des ressources, la légitimation d'acteurs armés ou la création de dépendances économiques et sociales. Dans cette perspective, l'action humanitaire est envisagée non seulement en termes de résultats immédiats (nombre de bénéficiaires, volumes d'aide), mais aussi en fonction de ses effets structurels sur les dynamiques de conflit et de pouvoir. Ce cadre est particulièrement pertinent pour analyser les interventions humanitaires étatiques dans des conflits prolongés, où l'aide devient un élément durable du paysage politique et sécuritaire, comme nous le constatons dans les zones de conflits en RDC.

La protection sélective et l'interférence politique

La notion de protection sélective invite à une réflexion approfondie sur la cohérence et l'universalité des actions humanitaires ainsi que sur la protection des populations civiles. Elle s'appuie sur l'observation selon laquelle toutes les populations en situation de vulnérabilité ne bénéficient pas d'un même degré d'attention, de protection ou d'assistance, ces disparités résultant fréquemment de choix politiques plutôt que de besoins strictement humanitaires. Cette sélectivité se manifeste tant dans la hiérarchisation géographique des interventions que dans l'ampleur des ressources mobilisées par les États et les organisations internationales (Perrin, 1998).

Dans le cadre du débat relatif à l'intervention humanitaire et à la responsabilité de protéger (R2P), précédemment évoqué, l'État porte l'obligation première d'assurer la sécurité de sa population ; toutefois, au nom de la solidarité collective et du maintien de la paix et de la sécurité internationales, la communauté internationale est susceptible d'intervenir lorsque cet État se révèle incapable d'assurer cette protection (Pommier, 2011). À ce titre, ces interventions sont souvent conditionnées par des intérêts stratégiques, régionaux ou géopolitiques, soulevant ainsi des questionnements quant à leur légitimité et leur conformité aux principes fondamentaux du droit humanitaire. C'est dans ce contexte que la protection des civils apparaît comme un objectif variable, mis en œuvre différemment selon les contextes spécifiques, les alliances politiques et les rapports de force internationaux. Cette analyse critique s'avère indispensable pour appréhender le cas de la RDC où coexistent interventions humanitaires, missions militaires internationales telles que la Mission de l'organisation des Nations unies par la stabilisation en RDC (MONUSCO) et forces régionales, révélant ainsi les tensions persistantes entre discours protecteurs et pratiques effectivement sélectives.

Chapitre 2

Revue de la littérature

Ce mémoire se situe à l'intersection de plusieurs courants majeurs de la littérature académique. D'une part, il s'appuie sur les analyses relatives à la politisation et à l'instrumentalisation de l'action humanitaire, qui démontrent comment le discours du secours peut être mobilisé en tant que soutien logistique ou symbolique dans le cadre des conflits armés, de la gestion des frontières ou des politiques sécuritaires (Brauman, 2000). Cependant, cette thématique mobilise une batterie de publications scientifiques abordant des aspects non seulement humanitaires des interventions, mais également sécuritaires et diplomatiques dans le but d'endiguer la crise pour arrêter le cycle de violences dans les régions où les populations civiles sont les principales victimes de conflit armé.

D'autre part, cette recherche place le conflit armé au cœur de la problématique de l'action humanitaire tout en mettant en exergue le lien intrinsèque entre l'aide humanitaire et les structures locales de pouvoir, caractérisées par la captation des ressources, la militarisation des économies et la fragmentation des autorités, conditions qui compromettent fortement la neutralité opérationnelle (Cirhuza et al., 2022 ; Vlassenroot & Raeymaekers, 2004).

2.1 Interventions militaires et humanitaires

Dans le contexte de la crise humanitaire ayant affecté la Somalie, les résolutions 794 (1992) et 814 (1993), adoptées en vertu du Chapitre VII, ont autorisé le recours à la force afin d'assurer la sécurisation de l'aide humanitaire et de lancer un processus de stabilisation en l'absence d'une autorité étatique légitime. Ces résolutions ont ainsi institué les opérations « Restore Hope » et UNOSOM II comme des précédents majeurs dans la militarisation de l'action humanitaire (Marchal, 1993). On constate une confusion croissante entre les objectifs sécuritaires et humanitaires, reflet manifeste de la volonté internationale de militariser l'aide humanitaire dans une logique d'instrumentalisation d'une action initialement conçue pour sauver des vies (Donini, 2012). Barnet (2011) souligne que l'aide étatique peut être mobilisée au service de stratégies géopolitiques. Par conséquent, depuis plusieurs décennies, les interventions humanitaires se sont multipliées, impliquant des milliers d'acteurs et conférant à ces structures un pouvoir décisionnel significatif quant à la pertinence même des interventions. Cette évolution stratégique engendre

une dichotomie des actions humanitaires selon une perspective Nord-Sud, phénomène qualifié par Donini d'"oligopolisation croissante", où les conditions d'accès reflètent majoritairement les réalités occidentales (Donini, 2012).

Dans cette optique, l'aide humanitaire tend à s'inscrire dans une stratégie globale de politique étrangère où elle constitue un instrument d'influence et de légitimation sur la scène internationale. L'analyse de multiples interventions menées dans le contexte des conflits armés révèle souvent les intentions sous-jacentes des grandes puissances prétendant secourir des populations en détresse. De nombreux auteurs convergent vers la conclusion selon laquelle les actions humanitaires sont systématiquement politisées ; en Afrique notamment, elles sont fréquemment dévoyées au profit d'intérêts économiques et militaires (Bonny, 2022).

Dans le contexte congolais, l'action humanitaire étatique se déploie au sein d'un environnement profondément militarisé, où la distinction entre acteurs civils et militaires s'est considérablement estompée depuis la résurgence du Mouvement du 23 mars (M23) à la fin de l'année 2021 et au début de 2022. Ce mouvement, en plus de ses revendications politiques et militaires, a ciblé les forces armées ainsi que l'arsenal militaire de la MONUSCO ; ces attaques ont notablement affaibli les opérations onusiennes destinées à venir en aide aux populations locales (La Région, 2024, p. 40). Par ailleurs, l'intervention humanitaire s'inscrit dans une dynamique marquée par la coexistence des forces armées nationales, des groupes rebelles et des interventions régionales (SADC, CIRGL, EAC...), engendrant ainsi une confusion et une méfiance parmi les populations locales vis-à-vis de l'aide humanitaire en raison des multiples interventions militaires.

Toutefois, les crises sécuritaires persistantes dans l'Est de la République démocratique du Congo, origine majeure du drame humanitaire résultent des politiques prédatrices mises en œuvre par les États voisins dont le Rwanda et l'Ouganda (Jacquemot, 2014, p. 36), en collaboration avec des puissances étrangères cherchant à contrôler les ressources stratégiques indispensables aux multinationales opérant dans les secteurs de la défense, aéronautique et numérique. Ce système est qualifié par certains chercheurs "d'économie politique de la prédation", caractérisé par l'exploitation frauduleuse et l'exportation illicite des minerais congolais sous contrôle tantôt d'acteurs armés étatiques ou non étatiques via les pays limitrophes tels que le Rwanda et l'Ouganda avant leur acheminement vers l'Asie et l'Europe (Jacquemot, 2025b).

Cette exploitation minière orchestrée par ces États alliés à leur soutien conditionné envers les populations locales suscite inévitablement une méfiance parmi les bénéficiaires eux-mêmes vis-à-vis des interventions humanitaires. Cette défiance pourrait expliquer un manque d'appropriation ou une faible collaboration avec ces initiatives, compromettant ainsi leur crédibilité et exposant potentiellement davantage ces communautés aux violences armées ultérieures.

2.2 Fragilité étatique et gouvernance

La fragilité des États, envisagée sous l'angle de la gouvernance, renvoie principalement à une incapacité structurelle à assurer les fonctions régaliennes essentielles, parmi lesquelles figurent en priorité la sécurité, la justice ainsi que la fourniture de services publics fondamentaux (Gaulme, 2011). Dans cette optique, la fragilité ne doit pas être confondue avec un effondrement étatique ; elle désigne plutôt une vulnérabilité institutionnelle persistante, caractérisée par une légitimité politique affaiblie, une administration déficiente et une dépendance accrue vis-à-vis de l'aide extérieure. Comme le souligne Jean-François Gaulme, le concept d'État fragile s'est imposé dans les années 2000 pour qualifier des situations intermédiaires situées entre stabilité et faillite, où l'enjeu principal réside dans la consolidation des capacités institutionnelles et la restauration de l'autorité publique (Gaulme, 2010, 2011).

En ce qui concerne l'Afrique subsaharienne, de nombreux États éprouvent des difficultés à s'affirmer sur la scène internationale, en raison notamment des conditions socio-économiques et sécuritaires qui compromettent considérablement la qualité de vie des populations. Par ailleurs, les dynamiques de la politique internationale exercent un impact délétère sur ces États, en instaurant une dépendance tant des gouvernements que des populations à l'égard de l'aide extérieure (Clapham, 1996).

D'un point de vue juridique et normatif, la fragilité étatique soulève des interrogations quant à la capacité de l'État à satisfaire aux critères classiques définissant un État en droit international, notamment en ce qui concerne l'effectivité du gouvernement et le contrôle du territoire. Jean-Marc Mouton démontre que la catégorie "d'État fragile" ne constitue pas une notion juridique autonome, mais représente un concept analytique et opérationnel mobilisé par les organisations internationales afin d'adapter leurs instruments d'intervention (Mouton, 2012). La fragilité affecte donc l'exercice de la souveraineté sans entraîner nécessairement la disparition de la personnalité juridique internationale. Elle révèle ainsi un décalage entre reconnaissance formelle et capacités réelles de gouvernance, compliquant dès lors les mécanismes relatifs à la responsabilité internationale et à l'assistance.

Sur le plan interne de la gouvernance, cette vulnérabilité se traduit par un déficit significatif en matière de légitimité politique et de responsabilité. L'administration publique présente des dysfonctionnements majeurs qui affectent également les services de sécurité, voire les forces armées, comme l'ont souligné Kets et Hugo. Selon eux, la nature néopatrimoniale de l'État et de la société congolaise a profondément affaibli les institutions nationales, y compris l'armée, notamment dans la région Est de la RDC. En effet, plusieurs mouvements politico-militaires ont réussi à s'intégrer au sein des forces armées congolaises tout en conservant leurs structures de commandement intactes. Cette intégration leur a permis non seulement d'obtenir des promotions grâce à leurs mentors devenus responsables politiques au sein du pouvoir central, mais aussi

de maintenir leur contrôle sur les zones où ils opéraient traditionnellement (Kets & de Vries, 2014).

Parallèlement, Gaulme (2010) souligne la vulnérabilité intrinsèque de l'État en mettant en exergue que l'insuffisance des services publics efficients engendre une défiance sociale croissante, laquelle conduit inévitablement à un affaiblissement de l'autorité étatique. Ainsi, la gouvernance se présente simultanément comme une cause et une conséquence de cette fragilité, particulièrement dans les contextes post-conflit ou caractérisés par une fragmentation territoriale marquée, comme en témoigne actuellement la situation liée au conflit dans l'Est de la République démocratique du Congo.

Enfin, l'approche internationale relative à cette fragilité met en exergue la nécessité d'une gouvernance partenariale différenciée. Les stratégies dites "de consolidation" privilégient le renforcement des capacités administratives nationales, la réforme du secteur sécuritaire ainsi que la reconstruction effective de l'État de droit (Gaulme, 2011). Néanmoins, comme le souligne Mouton (2012), ces interventions soulèvent souvent des tensions entre assistance internationale et respect strict de la souveraineté nationale. La gouvernance des États qualifiés de fragiles s'inscrit donc dans un espace hybride où coexistent normes internationales, impératifs liés à la stabilité et dynamiques politiques locales. Elle requiert ainsi une reconstruction progressive du pacte étatique fondée sur trois piliers essentiels : légitimité politique accrue, efficacité institutionnelle renforcée et appropriation nationale durable des processus réformateurs.

2.3 Dynamique régionale et géopolitique

L'Afrique, et plus particulièrement les sous-régions centrale et des grands lacs, ont été le théâtre de crises récurrentes d'une gravité considérable. Ces crises complexes trouvent leur origine dans des conflits armés ayant engendré d'importantes pertes en vies humaines, ainsi que des flux massifs de réfugiés et de populations déplacées, impliquant une diversité d'acteurs tant locaux qu'internationaux. La RDC demeure à ce jour l'épicentre de ces affrontements armés, qui affectent également d'autres pays voisins tels que le Rwanda et le Burundi (Mwanza, 2017, p. 6). Malgré l'engagement des Nations unies pour endiguer ces différentes crises, notamment en RDC à travers la plus vaste et coûteuse mission onusienne déployée (la MONUSCO), l'ONU n'a pas véritablement réussi à instaurer une paix durable. Cet échec constitue sans doute un constat majeur quant à l'efficacité des missions initiées principalement dans cette sous-région. Dès lors, il convient régulièrement de s'interroger sur la responsabilité de l'ONU dans ces échecs ou, au contraire, sur le rôle déterminant que jouent les réalités spécifiques à ces sous-régions dans l'origine de ces instabilités sécuritaires persistantes (Fofack, 2012, p. 84).

Dans une perspective géopolitique, les conflits à l'Est de la République démocratique du Congo apparaissent comme l'expression d'enjeux territoriaux et économiques fondamentaux. L'analyse proposée Cirhuza et al. (2022) met en exergue le rôle déterminant des ressources naturelles stratégiques : coltan, or, cassitérite dans la projection d'intérêts tant régionaux qu'internationaux. Ces auteurs décrivent un système de prédation dans lequel certains États voisins, notamment le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi agissent comme relais ou bénéfices d'économies extractives illicites favorisées par la faiblesse structurelle de l'État congolais. Ce système de prédation occasionne une alimentation des stratégies des États voisins pour renforcer leur hégémonie économique et sécuritaire (Mureha, 2023). Ainsi, la superposition des différents groupes armés qui exercent leur influence dans ces zones occupées garantissent les intérêts commerciaux et transnationaux. La géopolitique régionale se déploie dès lors dans un espace fragmenté où la compétition pour l'accès aux ressources nourrit une militarisation prolongée des périphéries.

Par ailleurs, la dimension humanitaire de cette dynamique souligne l'interdépendance intrinsèque des crises. Les flux massifs de réfugiés, les déplacements internes ainsi que les circulations transfrontalières de groupes armés contribuent à instaurer une insécurité structurelle persistante. De plus, Mwanza insiste sur la nécessité impérative d'une "réconciliation régionale", précisément parce que fractures mémorielles, traumatismes collectifs et revendications identitaires excèdent largement les cadres nationaux (Mwanza, 2017). Les communautés hutu, tutsi et twa présentes de part et d'autre des frontières ancrent ces tensions dans une profondeur historique et territoriale qui rend toute solution exclusivement insuffisante. Par conséquent, la régionalisation des conflits appelle inéluctablement à une régionalisation corrélative des mécanismes de pacification.

Enfin, il convient d'appréhender la géopolitique des Grands Lacs dans le cadre plus large des rapports de force internationaux. Les analyses portant sur l'économie de guerre à l'Est de la RDC soulignent l'imbrication complexe entre acteurs locaux et circuits mondiaux d'approvisionnement en minerais (Cirhuza et al., 2022 ; Geenen et al., 2008 ; Vlassenroot & Raeymaekers, 2004). Cette articulation entre échelles locale, régionale et globale confère aux conflits une dimension systémique : la région devient alors un théâtre privilégie de compétitions indirectes où s'entrecroisent impératifs sécuritaires, intérêts économiques et stratégies d'influence. Dès lors, assurer une stabilisation durable des Grands Lacs requiert non seulement un renforcement substantiel de la gouvernance régionale, notamment via des instances telles que la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), mais également une reconfiguration profonde des rapports de puissance ainsi que des mécanismes régissant le contrôle des ressources. La dynamique régionale apparaît ainsi comme un champ géopolitique complexe où souveraineté, sécurité et économie s'articulent au sein d'une interdépendance conflictuelle persistance.

2.4 Impact humanitaire

La multiplication des crises observées à l'échelle mondiale depuis plusieurs décennies a conduit à une augmentation significative des interventions humanitaires visant à atténuer la souffrance des victimes et à répondre aux besoins physiologiques urgents tels que l'alimentation, l'eau, les soins médicaux et les abris (Perrin, 1998). Ces interventions ont démontré leur nécessité, notamment lors du conflit armé de 2014 au Soudan, qui a permis de sauver la vie de plus de quatre millions de civils, ainsi que durant la crise postélectorale ivoirienne de 2010-2011 (Traoré, 2024). Néanmoins, des interrogations subsistent quant à l'efficacité réelle de ces actions dans un contexte marqué par une volatilité sécuritaire importante ; nombreux sont en effet ceux qui estiment que l'assistance humanitaire pourrait contribuer à la perpétuation des conflits et aggraver la souffrance des populations affectées (Perrin, 1998). En revanche, Traoré (2024) soutient que les interventions humanitaires, bien qu'elles atténuent temporairement les souffrances des populations affectées, représentent également des formes d'ingérences extérieures et contribuent à renforcer la dépendance économique. Ce phénomène se manifeste notamment en Afghanistan suite aux attaques du 11 septembre 2001, où le régime taliban a été renversé et la base d'Al-Qaïda démantelée, ainsi que lors de l'intervention militaire de l'OTAN en Libye visant à destituer Mouammar Kadhafi.

Dans le cadre spécifique des conflits armés, l'intervention humanitaire s'inscrit souvent dans une imbrication complexe entre enjeux militaires et sécuritaires, ce qui entraîne une érosion manifeste du principe de neutralité et génère un climat de méfiance chez les bénéficiaires (Pandolfi, 2006). Par ailleurs, les populations évoluant dans des zones où l'escalade militaire est intense manifestent généralement peu d'intérêt pour cette aide en raison d'une situation confuse exacerbée par une militarisation excessive. Ainsi, bien que l'assistance humanitaire demeure essentielle pour sauver des vies et soulager les souffrances immédiates, elle peut également engendrer des effets délétères sur les populations concernées.

En ce qui concerne l'impact humanitaire dans la partie orientale de la République démocratique du Congo (RDC), la situation demeure particulièrement préoccupante depuis la résurgence du mouvement M-23. Selon Mukulu et Govender, la crise sécuritaire à Goma se caractérise par une convergence alarmante entre conflit armé et dégradation sévère de la santé publique. Dans ce contexte, l'intervention humanitaire apparaît comme une urgence absolue afin d'éviter une aggravation substantielle de la morbidité et de la mortalité (Mukuku & Govender, 2025).

Cette crise humanitaire observée dans les zones de conflit armé en RDC est également alimentée par un déficit majeur de confiance entre les organisations humanitaires et l'État congolais. Ce dernier restreint considérablement l'aide humanitaire sous prétexte de garantir sa sécurité interne et entrave ainsi les actions menées par ces organisations en avançant que celles-ci seraient instrumentalisées comme bras invisibles servant des intérêts étrangers (Bolinde et al., 2019).

Par ailleurs, la problématique liée à l'aide humanitaire présente globalement des caractéristiques similaires dans toutes les situations d'urgence. Ces difficultés affectent non seulement les bénéficiaires, mais aussi les donateurs ainsi que l'État récepteur. Il s'agit précisément d'un enjeu partagé entre bailleurs internationaux et bénéficiaires nationaux ou locaux. Pour ces bailleurs internationaux en particulier, la priorité semble être davantage centrée sur le déroulement opérationnel, peu importe la qualité ou l'orientation effective vers les bénéficiaires ; inversement, ces derniers perçoivent fréquemment leur souffrance comme étant exploitée à des fins transactionnelles au profit exclusif des organisations humanitaires (de Montclos, 2006).

Chapitre 3

Analyse critique des impacts opérationnels

3.1 Accès à l'assistance humanitaire

TABLE 3.1 – **Évolution des indicateurs humanitaires clés en RDC (2021–2025)**

Année	Pop. en besoi d'assistance humanitaire (en millions)	Pop. ciblée par assistance humanitaire (en millions)	Personnes déplacées internes (en millions)	Financement (en milliards de $)	Effectif MONUSCO (en milliers)
2021	19,6	*5,6*	5,6	2,04	14,5
2022	21,1	*6,0*	6,4	2,25	14,0
2023	21,9	*6,5*	6,9	2,26	13,2
2024	22,6	5,3	7,3	2,60	11,8
2025	**21,2**	**6,6**	**7,8**	2,54	**11,5**
Var.	+8,2 %	+17,9%	**+39,3 %**	+24,5 %	−20,7 %

Note : La ligne « Var. » indique la variation en pourcentage entre 2021 et 2025. Les valeurs en rouge gras signalent des évolutions défavorables en 2025.
Sources : OCHA, OIM, MONUSCO.

Ce tableau 3.1 présente une analyse détaillée de la situation humanitaire dans la région orientale de la République démocratique du Congo, où la population civile est manifestement confrontée à des besoins essentiels, notamment en matière d'alimentation, d'accès à l'eau potable (WASH), de logement et de protection. L'étude porte sur une période de cinq ans et examine plusieurs indicateurs clés : le nombre de personnes réellement affectées par les besoins humanitaires (1), la population effectivement bénéficiaire de l'assistance humanitaire (2), les

déplacés internes ainsi que les réfugiés (3), le financement alloué aux opérations humanitaires (4), et enfin, l'effectif militaire déployé par la MONUSCO chargé de mettre en œuvre la feuille de route établie par le Conseil de sécurité des Nations unies (5).

L'accès à l'assistance humanitaire est conditionné par des critères stricts, voire des exigences spécifiques, établis par les bailleurs de fonds. Il importe de souligner qu'à la suite des événements du 11 septembre 2001 survenus aux États-Unis d'Amérique, certaines organisations non gouvernementales internationales ont réorienté leurs interventions en vue de contenir ou d'éradiquer les conflits armés. Cette évolution traduit un changement de paradigme où la fonction de l'aide humanitaire dépasse désormais la simple lutte contre la pauvreté pour s'inscrire dans une logique sécuritaire (Lagrange, 2005, p. 12 ; Vircoulon, 2005, p. 2).

TABLE 3.2 – **Indicateurs synthétiques des données humanitaires en RDC (2021–2025)**

Année	Taux de couverture humanitaire (%)	Aide requise par personne en besoin (USD/an)	Taux de déplacement (%)	Militaires ONU pour 100 000 déplacés
2021	28,6%	104,1 USD	28,6 %	∼ 259
2022	28,4%	106,6 USD	30,3 %	∼ 219
2023	28,8%	103,2 USD	31,5 %	∼ 191
2024	23,5 %	115,0 USD	32,3 %	∼ 162
2025	**31,1 %**	**119,8 USD**	**36,8 %**	**∼ 147**
Var.	+7,6 pts	+15,1 %	**+8,2 pts**	**−43,2 %**

Note : La ligne « Var. » exprime la variation entre 2021 et 2025 (ou 2024–2025 pour la couverture). Les valeurs en rouge gras signalent des évolutions défavorables significatives. *Sources :* Calculs réalisés par nous-mêmes en se basant sur OCHA, IOM-DTM, MONUSCO.

À travers le tableau 3.2, nous avons procédé au calcul des indicateurs en nous appuyant sur les données recueillies auprès des différentes agences des Nations unies ainsi que d'autres ONG internationales, afin de fournir une grille d'analyse rigoureuse de la situation humanitaire dans la partie orientale du pays. Cette démarche vise également à appréhender le degré d'intervention de chaque acteur dans la gestion des populations affectées par le conflit armé.

Les données présentées dans le tableau 3.1 révèlent une augmentation du financement humanitaire, passant de 2,04 à 2,60 milliards USD entre 2021 et 2024 (+27,5%), suivie toutefois d'un léger recul à 2,54 milliards en 2025. Cette stagnation intervient alors même que les besoins continuent de croître. En termes de financement par personne en situation de besoin, on observe une progression marginale qui reste néanmoins largement insuffisante pour assurer une réponse adéquate : en 2025, les 2,54 milliards USD alloués correspondent à environ 120 USD par individu concerné (tableau 3.2 ci-dessus). À titre comparatif, les estimations d'OCHA dans d'autres régions dépassent les 300 USD par personne notamment à Gaza et en Cisjordanie (UNICEF, 2024). Cela suggère que, théoriquement, les fonds mobilisés pour l'assistance humanitaire en RDC pourraient être suffisants si l'intégralité des 21,2 millions de personnes identifiées étaient prises en compte ; cependant, le déficit opérationnel réside principalement dans la capacité d'exécution des interventions. Par ailleurs, compte tenu de la détérioration des conditions sécuritaires et humanitaires sur le terrain, il apparaît peu probable que ces populations puissent vivre décemment avec un montant aussi limité.

Toutefois, on constate que l'aide requise par personne en besoin progresse de 104,1 USD en 2021 à 119,8 USD en 2025, soit une hausse de +15,1 % sur cinq ans. Cette tendance haussière, à l'exception d'un léger creux en 2023 (103,2 USD), reflète la dégradation des conditions d'accès humanitaire, le renchérissement logistique et l'intensification des besoins dans les zones de conflit actif. Mécaniquement, cette hausse réduit le nombre de personnes pouvant être assistées à enveloppe financière constante, aggravant l'écart entre besoins et couverture (voir tableau 3.2).

À la lumière de ces données préoccupantes, les populations locales demeurent particulièrement exposées aux exigences et aux incertitudes imposées tant par les acteurs humanitaires que par les divers protagonistes impliqués dans les conflits armés, lesquels compromettent la stabilité de ces territoires et restreignent parfois l'accès humanitaire (Brauman, 2006, p. 3). Ce déficit de financement accentue la vulnérabilité des populations en situation de besoin en diminuant l'efficacité des interventions humanitaires en zones de conflit. En conséquence, le personnel humanitaire se retrouve démuni et soumis à des critiques remettant en question la légitimité de leur mission.

Par ailleurs, une analyse critique révèle une problématique majeure concernant les interventions humanitaires conduites par les États ou par les organisations internationales : celles-ci apparaissent fréquemment déconnectées des réalités locales, donnant ainsi l'impression d'actions inachevées ou insuffisamment adaptées aux besoins spécifiques des populations vulnérables et nécessiteuses (Georges, 2025).

De surcroît, l'accès à l'assistance humanitaire fait régulièrement l'objet de controverses, notamment lorsque celle-ci est entravé par les autorités locales invoquant la souveraineté nationale afin d'éviter toute forme de critique susceptible de porter atteinte à l'image du pays. Cette opposition s'explique notamment par l'idée de stopper les intérêts stratégiques des États qui utilisent la rhétorique d'intervention humanitaire pour étendre leur influence au service d'une expansion capitaliste (Lima, 2020, p. 30). Par ailleurs, la résistance peut également émaner des communautés bénéficiaires elles-mêmes lorsque celles-ci évoluent dans un climat de méfiance mutuelle et perçoivent cette aide comme un facteur aggravant des tensions intercommunautaires ou des hostilités au sein des zones concernées (Ludovic, 2020).

En ce qui concerne l'est de la RDC, c'est un espace caractérisé par des dynamiques politico-militaires régionales intenses, où les crises humanitaires résultent des opérations armées, des déplacements massifs de populations ainsi que des rivalités géostratégiques entre blocs régionaux tels que la SADC et l'EAC (Okapi, 2025). Malgré l'importance et la complexité de ces enjeux géostratégiques, les autorités congolaises avaient initialement misé sur la diplomatie afin d'instaurer la paix et la sécurité tant sur leur territoire qu'au sein de la région des Grands Lacs. Toutefois, cette approche diplomatique a révélé ses limites, compromettant ainsi la stabilité et exacerbant à la fois les crises humanitaires et sécuritaires (Limange, 2025). Selon Radio Okapi, les chefs d'État de la SADC et de l'EAC qualifient ce conflit de complexe, prolongé et multiscalaire, impliquant notamment le Rwanda, le M23, les Forces armées de la RDC (FARDC) ainsi que divers acteurs internationaux ; ils estiment qu'une réponse essentiellement diplomatique s'impose plutôt qu'une intervention militaire. Cette analyse corrobore l'idée selon laquelle la sécurité régionale et les souffrances humanitaires sont intrinsèquement liées à des rivalités politiques et militaires persistantes (Okapi, 2025).

3.1.1 Des besoins humanitaires massifs et persistants

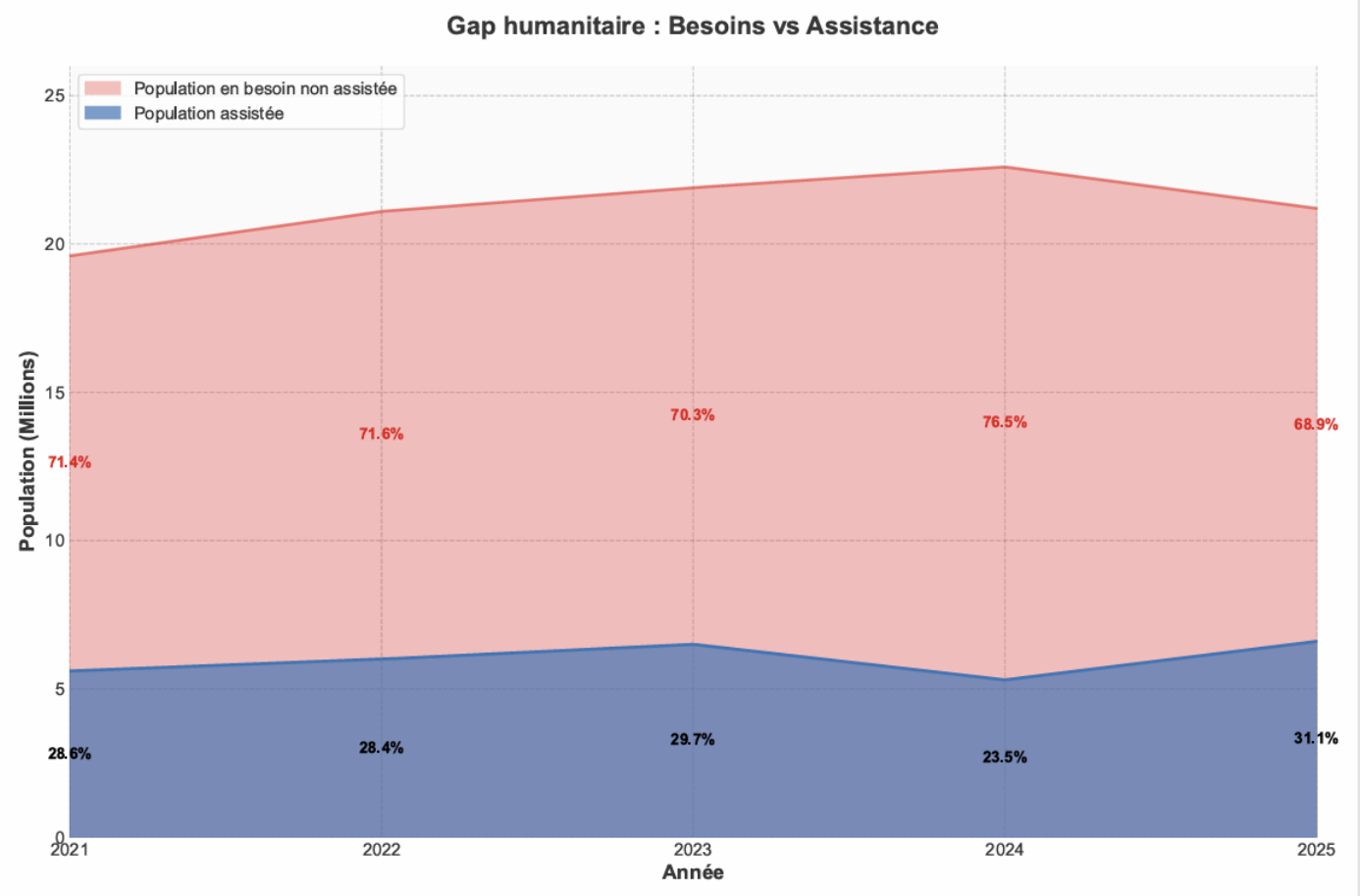
En nous référant au tableau 3.1 ci-dessus, la population en besoin d'assistance humanitaire progresse de 19,6 millions en 2021 à un pic de 22,6 millions en 2024 (+15,3 %), avant un recul apparent à 21,2 millions en 2025. Ce recul ne traduit pas une amélioration structurelle de la situation : il reflète probablement une révision méthodologique des estimations OCHA ou une contraction des capacités de recensement, plutôt qu'une réduction effective de la vulnérabilité. Sur cinq ans, la hausse nette de +8,2 % confirme l'aggravation tendancielle de la crise.

Le taux de couverture humanitaire, comme l'illustre le tableau 3.2 ci-dessous, enregistre une progression significative, passant de 28,6% en 2021 à 31,1% en 2025. Cette amélioration reflète un effort opérationnel tangible ; toutefois, elle met également en lumière qu'en 2025, près de 69% des personnes nécessitant une assistance demeurent non prises en charge. Une couverture inférieure à un tiers constitue un déficit humanitaire majeur, attribuable tant au sous-financement chronique qu'aux obstacles sécuritaires et logistiques persistants.

3.1.2 Un ciblage opérationnel encore insuffisant

Le tableau 3.1 présenté ci-dessus révèle que la population bénéficiaire de l'assistance humanitaire connaît des fluctuations significatives entre 2021 et 2025. Cette variation, estimée à 17,9%, traduit une augmentation annuelle progressive du nombre de cas requérant une intervention humanitaire, calculée selon la formule ((6,6-5,6)/5,6)*100. Ce chiffre ne représente que **31,1 %** de la population en besoin en 2025, ce qui signifie que les deux tiers des personnes vulnérables demeurent hors du périmètre d'intervention planifié.
Afin d'illustrer de manière plus explicite, nous présentons une démonstration à travers le graphique 3.1 ci-dessous, lequel met en évidence de façon claire l'écart entre l'assistance effective apportée à la population et le nombre total d'individus susceptibles de bénéficier potentiellement de cette assistance. Cette évaluation s'appuie sur la formule suivante : (personnes assistées / population en besoin) × 100.

FIGURE 3.1 – Ecart entre besoins humanitaires et assistance réelle de la population



Source : réalisé par nous-mêmes sur base des données humanitaires OCHA 2021–2025.

Le graphique illustre de manière claire et persistante un déficit humanitaire structurel en République démocratique du Congo (RDC) sur la période 2021-2025 : entre 68,9% et 76,5% de la population nécessitant une assistance n'ont jamais bénéficié d'aucun soutien, indiquant ainsi que la réponse humanitaire n'a couvert en aucun cas plus de 31% des besoins réels. Le taux de couverture atteint son point le plus bas en 2024 (23,5%), coïncidant avec un pic des besoins à hauteur de 22,6 millions de personnes, avant d'enregistrer une légère progression en 2025 (31,1%). Cette amélioration marginale résulte en partie d'une diminution des besoins recensés plutôt que d'un renforcement effectif des interventions humanitaires. Sur l'ensemble des cinq années considérées, aucune tendance significative à la réduction durable du déficit n'est perceptible : la zone rose demeure prépondérante tout au long de la période analysée, traduisant non pas une défaillance ponctuelle mais une incapacité structurelle de la communauté humanitaire à répondre à l'ampleur d'une crise dont les causes profondes à savoir : insécurité chronique, sous-financement et obstacles opérationnels excèdent largement le cadre strictement humanitaire.

3.2 Mécanismes de la protection des civils

3.2.1 Protection des civils et droit international humanitaire

Les mécanismes de protection des civils s'appuient sur un ensemble cohérent de normes juridiques, de dispositifs institutionnels et de pratiques opérationnelles, dont l'articulation varie selon les contextes spécifiques tels que celui de l'Est de la République démocratique du Congo (RDC). Cette protection puise son fondement dans le droit international humanitaire (DIH), qui établit notamment le principe fondamental de distinction entre la population civile et les combattants, ainsi qu'entre les biens à caractère civil et les objectifs militaires (Melzer & Kuster, 2022, p. 95).

Par ailleurs, la protection des civils est également consacrée par l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève, lequel impose un traitement particulier aux personnes ne participant pas ou plus aux hostilités en prohibant toute forme de violence physique, d'exécutions sommaires ainsi que tout traitement inhumain ou dégradant (Convention de Genève I, 1949 ; Convention de Genève II, 1949 ; Convention de Genève III, 1949 ; Convention de Genève IV, 1949). Ces interdictions sont renforcées par les protocoles additionnels I et II des Conventions de Genève : respectivement l'article 51, paragraphe 2 du protocole I et l'article 13, paragraphe 2 du protocole II stipulent explicitement que *"ni la population civile en tant que telle ni les personnes civiles ne doivent faire l'objet d'attaques ; il est interdit d'exercer ou de menacer des violences ayant pour objectif principal de répandre la terreur parmi cette population"* (Protocole additionnel I, 1977 ; Protocole additionnel II, 1977).

La protection des civils constitue désormais un axe central des opérations de maintien de la paix préconisées par le Conseil de sécurité afin d'éviter la répétition des tragédies observées en Somalie, en Bosnie et au Rwanda. Ainsi, pour atteindre les résultats escomptés dans l'exécution du mandat relatif à cette mission protectrice, le Conseil renforce l'efficacité opérationnelle des Casques bleus dans la mise en œuvre concrète de sa feuille de route dédiée à la "protection des civils" (Liégeois, 2018, p. 4 ; Liégeois, 2013, p. 72-73).

Sur le plan doctrinal juridique, le débat reste ouvert quant à la distinction entre les concepts complémentaires, mais distincts que sont la responsabilité de protéger et l'intervention humanitaire ; il est toutefois pertinent de souligner que ces deux notions sont intimément liés et dans une certaines mesures se rapprochent puisqu'ils convergent vers un objectif commun : assurer la sauvegarde des populations civiles dans le contexte des conflits armés (Van Steenberghe, 2020, p. 6).

3.2.2 Protection des civils par l'ONU dans le conflit armé à l'Est de la RDC

Dans ce cadre normatif, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté diverses mesures visant à assurer la protection des populations civiles depuis que l'Est de la RDC a été désigné comme zone caractérisée par des hostilités récurrentes. La résolution 1856 du 22 décembre 2008 recentre explicitement le mandat initialement confié à la MONUC sur une protection active et renforcée des civils. Elle autorise expressément le recours à tous moyens nécessaires y compris via l'adoption d'un mandat robuste afin d'assurer la sécurité tant des populations civiles que du personnel humanitaire ainsi que celle des installations onusiennes (Conseil de sécurité, 2008). Ce mandat robuste inscrit sous chapitre VII confère une légitimité explicite à l'usage proportionné et nécessaire de la force pour protéger ces populations vulnérables. La référence en ce chapitre VII résulte notamment d'échecs répétés liés aux tentatives antérieures uniquement dissuasives qui n'ont pas permis d'instaurer durablement un climat pacifique dans cette région.

À titre historique, rappelons que la MONUC fut créée en 1999 avec pour objectif initial strictement limité à surveiller le cessez-le-feu ; très rapidement toutefois son mandat s'est élargi afin d'intégrer une dimension active relative à la protection face aux violences persistantes affectant particulièrement l'Est congolais (MONUSCO, 2026). Entre 2003 et 2010, cette mission a progressivement accru son caractère robuste surtout après les crises majeures survenues à Ituri, Bukavu et Goma jusqu'à ce que soit adoptée en 2008 par le Conseil de sécurité une résolution 1952 du 29 novembre 2010 plaçant clairement au centre ses priorités la protection effective des populations grâce au recours systématique à des moyens coercitifs (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2010).

En 2010 enfin intervient une transformation institutionnelle majeure avec le passage officiel de MONUC à MONUSCO marquant ainsi une phase nouvelle axée sur une stabilisation renforcée fondée sur une réduction directe et tangible des menaces pesant sur les civils ainsi qu'une conduite coordonnée d'opérations conjointes strictement conditionnées au respect scrupuleux des droits humains fondamentaux (MONUSCO, 2026).

Dans le cadre du renforcement des dispositifs de protection des civils dans les zones caractérisées par une forte instabilité, l'Organisation des Nations unies a institué des équipes mixtes de protection, communément désignées sous le terme de Joint Protection Teams (JPT). Ces JPT constituent des groupes ad hoc de petite taille, composés de personnels civils, militaires et policiers issus de l'ONU, disposant d'expertises diversifiées couvrant notamment les droits humains, les affaires civiles, la protection et le genre (Adolphe, 2019, p. 42 ; Whitman, 2010, p. 2). Elles sont déployées dans les zones à haut risque afin d'élaborer des recommandations destinées à améliorer la protection des populations civiles et à instaurer un climat de confiance entre l'ONU et les communautés locales. Ce dispositif a été mis en œuvre en République démocratique du Congo au début de l'année 2009 dans le but d'opérer une transition d'une posture réactive vers une approche plus proactive en matière de protection (Whitman, 2010).

Le tableau 3.1 précédemment mentionné révèle une diminution progressive des effectifs de la MONUSCO, passant de 14 500 à 11 500 militaires entre 2021 et 2025, ce qui correspond à une réduction de l'ordre de 20%. Ce retrait graduel, inscrit dans le cadre du plan de transition et de retrait de la mission, intervient paradoxalement alors que les hostilités s'intensifient dans les zones concernées par le conflit. Cette réduction a été motivée par la demande explicite formulée par le gouvernement congolais en faveur du retrait des forces onusiennes, justifiée notamment par leur inefficacité à assurer un contrôle durable de la crise dans l'est du pays. Lorsque les combats atteignaient un niveau d'intensité nécessitant une intervention humanitaire, l'État congolais sollicitait le renouvellement du mandat de cette force afin d'assurer la protection des populations civiles et de combattre les groupes armés soutenus par l'armée rwandaise (MONUSCO, 2026). À ce jour, le nombre de Casques bleus déployés sur le terrain ne cesse de baisser à cause notamment de pressions politiques et de difficultés financières.

3.3 Enjeux sécuritaires et économiques

3.3.1 Enjeux sécuritaires

Le conflit dans l'est de la RDC implique le mouvement du 23 mars (M23), bénéficiant d'un soutien militaire rwandais. Selon les informations publiées par le journal Le Monde, environ 3 000 à 4 000 militaires rwandais participeraient indirectement aux opérations autour de Goma (Sylvestre-Treiner, 2025). Ces révélations ont été formellement corroborées par le Conseil de sécurité des Nations unies dans sa résolution 2773 du 21 février 2025, qui désigne explicitement le Rwanda tout en condamnant fermement son appui aux forces du M23 (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2025a).

La résurgence du M23 depuis 2021 s'inscrit dans un contexte de tensions transfrontalières où le Rwanda accuse la RDC d'héberger le FDLR, groupe hutu génocidaire résiduel, tandis que Kinshasa dénonce un soutien rwandais aux rebelles. Ce conflit par procuration mobilise plusieurs acteurs régionaux : la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC), comprenant notamment le Kenya, le Burundi, l'Ouganda et la Tanzanie, déploie une force de neutralisation (EAC-RF) visant à désarmer les groupes armés ; parallèlement, la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), avec l'Afrique du Sud et la Tanzanie en tête, intervient via la Mission régionale multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en RDC (SAMIDRC) afin d'appuyer l'armée congolaise (FARDC) (SADC, 2024). Ces initiatives visent à stabiliser les frontières, sécuriser les corridors humanitaires, commerciaux et contrer la fragmentation des milices telles que l'ADF et CODECO (La Région, 2024, p.64–68).

Par ailleurs, les enjeux sécuritaires dans les zones de conflit engendrent inévitablement des déplacements massifs de populations. Le tableau 3.1 présenté précédemment fournit des données préoccupantes concernant les déplacés internes ainsi que les réfugiés, avec un effectif passant de 5,6 millions en 2021 à 7,8 millions en 2025, soit une augmentation de +39,3% sur cinq ans. Cette tendance à la hausse régulière (+0,44 million par an en moyenne) illustre une crise de protection chronique, exacerbée par l'activité persistante des groupes armés dans les provinces orientales. L'absence d'une stabilisation sécuritaire durable se reflète directement dans cette évolution.

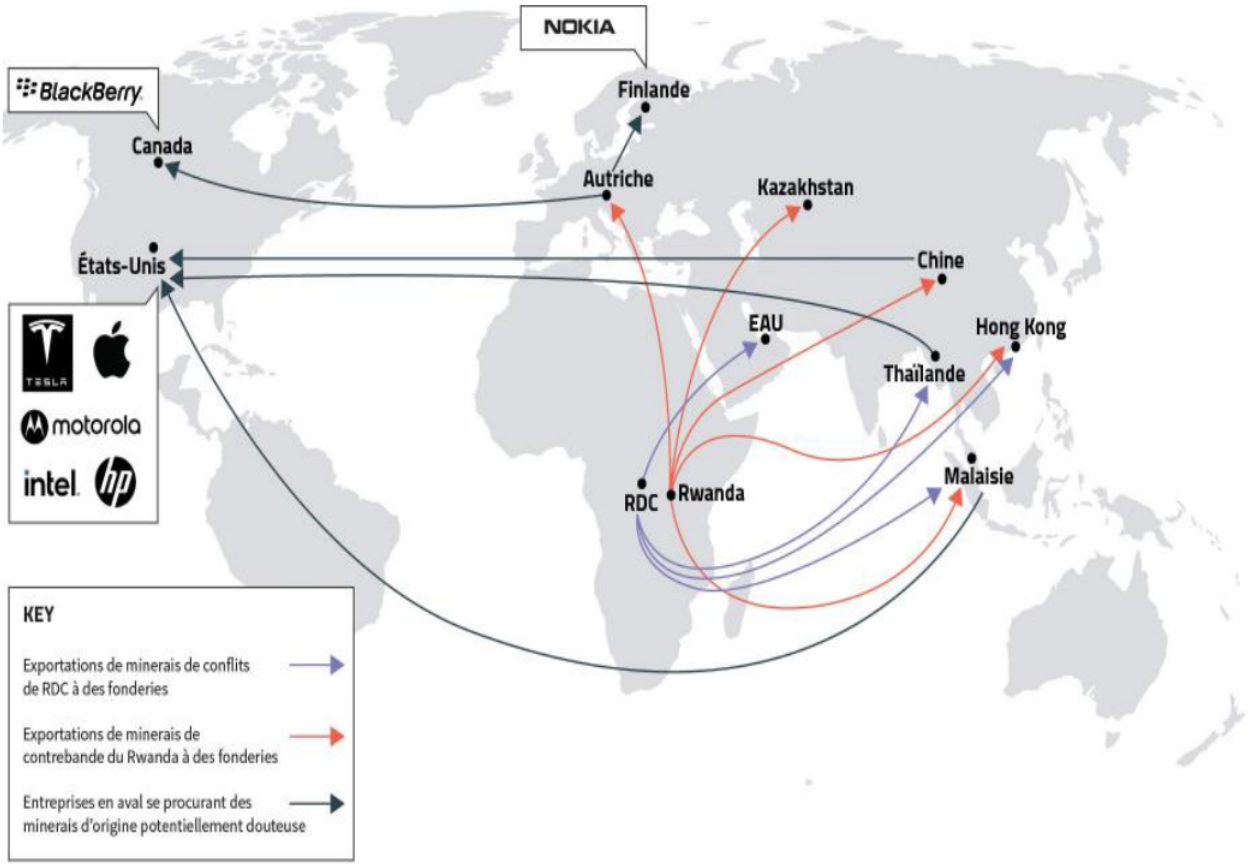
Ces informations sont corroborées par le tableau 3.2 dans la colonne qui indique les informations relatives aux déplacements de populations. Le taux de déplacement connaît une progression continue, passant de 28,6% en 2021 à 36,8% en 2025, soit une hausse de +8,2 points sur cinq ans. Cet indicateur constitue l'élément le plus alarmant du tableau : il indique qu'en 2025, plus d'une personne sur trois parmi la population affectée sera déplacée de force. La progression régulière chaque année traduit une crise de protection chronique alimentée par l'activité des groupes armés dans les provinces orientales, sans aucune inflexion observable durant toute la période étudiée.

3.3.2 Enjeux économiques

L'Est de la RDC possède d'importantes réserves de minerais stratégiques, notamment le coltan, qui représente entre 60 et 80% des réserves mondiales, ainsi que l'or, l'étain et le cobalt (Gulimwentuga, 2024, p. 97), ce dernier étant un élément fondamental pour les secteurs de l'électronique, des batteries et de l'armement. La mine de Rubaya, située dans la province du Nord-Kivu et tombée sous le contrôle du groupe armé M23 en 2024, assure à elle seule 15% de la production mondiale de coltan (Cirhuza et al., 2022 ; Jacquemot, 2025a). Cette exploitation engendre des flux financiers illicites transitant par des voies menant vers le Rwanda ou l'Ouganda, contribuant au financement tant des groupes rebelles que des réseaux criminels. Ces ressources naturelles donnent naissance à ce que l'on peut qualifier de « zones économiques de guerre », où se confrontent divers acteurs tels que les groupes armés, les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) et les élites locales pour le contrôle des sites d'exploitation artisanale (Cirhuza et al., 2022).

Cette rivalité alimente non seulement la violence mais également les déplacements forcés de populations. Par ailleurs, le commerce illégal généré par cette situation est estimé à plusieurs milliards et renforce considérablement les capacités militaires des différents protagonistes tout en entravant les mécanismes de certification comme celui mis en œuvre par l'Initiative sur la Traçabilité et la Certification des Minerais issus des Zones à Risque (ITSCI), malgré l'existence d'initiatives telles que le processus de Nairobi (Jacquemot, 2025a).

FIGURE 3.2 – Circuits d'approvisionnement international de minerais illicite blanchis via ITSCi



Source : Global Witness, 2022 dans Jacquemot, 2025 : "Est de la RDC convoitise des voisins, groupes armés et prédation minière". International Tin Supply Chain Initiative (ITSCi) fonctionne à l'Est de la RDC depuis 2012.

La carte illustre l'intégration des minerais extraits de l'Est de la RDC dans des chaînes d'approvisionnement globalisées, dominées par des entreprises multinationales, notamment dans les secteurs de la technologie et de l'électronique. Les minerais provenant des zones en conflit, telles que le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et l'Ituri, empruntent des circuits commerciaux complexes impliquant des négociants locaux et des plateformes régionales, souvent via des pays voisins comme le Rwanda, avant d'être acheminés vers des centres de transformation en Asie puis incorporés dans les chaînes de production de grandes firmes internationales. Cette organisation multi-niveaux engendre une opacité significative des flux, compliquant la traçabilité de l'origine des ressources et facilitant ainsi l'introduction de minerais issus de zones instables dans les circuits formels (Gulimwentuga, 2024 ; Jacquemot, 2025a).

Dans ce cadre, les chaînes d'approvisionnement multinationales exercent un rôle indirect mais structurant dans la dynamique des conflits armés. La demande soutenue en minerais stratégiques, indispensable à l'industrie technologique mondiale, génère d'importantes incitations économiques pour le contrôle des sites d'extraction et des routes commerciales. Les groupes armés ainsi que certains réseaux politico-militaires bénéficient financièrement de cette rente par le biais d'impositions informelles, du contrôle direct ou indirect des zones minières ou encore par leur participation active à l'exploitation minière (Jacquemot, 2025b). Dès lors, loin d'être neutres, ces chaînes d'approvisionnement internationales contribuent à perpétuer une économie de guerre où s'articulent intérêts économiques globaux et logiques locales de violence. Cette réalité souligne les limites actuelles des mécanismes de certification et de diligence raisonnable qui peinent à rompre le lien entre exploitation minière, circuits commerciaux transnationaux et maintien durable des conflits armés dans l'Est de la RDC (Cirhuza et al., 2022 ; Jacquemot, 2025a).

3.3.3 Nexus sécurité et économie dans la partie Est de la RDC

Les enjeux sécuritaires et économiques sont étroitement liés : le contrôle des sites miniers finance l'armement (le M23 acquiert armes et munitions grâce au coltan), tandis que les opérations militaires visent prioritairement à protéger les axes d'extraction, tels que les routes reliant Goma à Rutshuru (Jacquemot, 2025a, p. 23). Cette convergence motive les interventions régionales : l'Ouganda et le Burundi sécurisent des zones riches en or et en coltan (Jacquemot, 2025a, p. 40–43), alors que la SADC, composée majoritairement de militaires sud-africains, bénéficie, dans le cadre des accords conclus entre les autorités congolaises et sud-africaines, de l'exploitation des minerais par ses multinationales à Walikale. Pour compenser les pertes humaines subies par ses soldats dans ce conflit, la SADC s'engage ainsi à défendre les intérêts sud-africains dans la stabilisation économique (Gulimwentuga, 2024, p. 102).

Par ailleurs, on observe une prolifération des forces d'intervention issues de divers pays régionaux dont l'agenda implicite consiste à exploiter les richesses minières et naturelles présentes dans les zones de conflits. À titre d'illustration, l'Ouganda déploie ses troupes en Ituri, région où l'exploitation aurifère constitue une activité majeure ; quant au Rwanda, il cherche à contrôler la zone riche en coltan et en étain. Ces pays sont devenus à bien d'égard champions en exploitation des produits miniers qui sont retracés en RDC (Cirhuza et al., 2022, p. 24).

3.4 Enjeux militaires et politiques

3.4.1 Enjeux militaires

La déstabilisation de la région orientale de la RDC constitue un enjeu sécuritaire majeur au sein de la sous-région, nécessitant absolument la mise en œuvre de stratégies concertées entre les États afin d'assurer la pacification de cette zone. En mai 2021, les autorités congolaises ont instauré l'« État de siège », un dispositif hybride combinant administration civile et commandement militaire, destiné à renforcer la sécurité dans les zones affectées par des conflits armés et à faciliter l'accès aux opérations humanitaires (Nkuku, 2023). Toutefois, cette mesure s'est révélée contre-productive, principalement en raison de l'inefficacité des services de sécurité ainsi que du manque de soutien substantiel des grandes puissances pour maîtriser ces zones de conflits.

La période allant de 2021 à 2025 illustre une transition vers une externalisation accrue des responsabilités sécuritaires : face à l'essoufflement progressif de la MONUSCO, Kinshasa a favorisé des coalitions régionales dotées de mandats offensifs telles que la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) puis la mission régionale intégrée multidimensionnelle de stabilisation en RDC (SAMIDRC) sous l'égide de la SADC. Sur le plan opérationnel, cette militarisation amplifiée a engendré un dilemme majeur en matière de protection : l'intégration officielle par les autorités congolaises des groupes d'autodéfense "Wazalendo" dans le dispositif national de défense a brouillé les frontières entre combattants et civils conformément aux prescriptions du droit international humanitaire (Conseil de sécurité, 2024).

Face à cette instabilité politico-sécuritaire qui mine la partie Est du pays, il est intéressant de rappeler que depuis plus d'un quart de siècle le Conseil de sécurité s'intéresse à la situation sécuritaire en RDC, l'est du pays demeure le théâtre récurrent d'affrontements armés. À l'issue d'une analyse approfondie, le Conseil a adopté en 2022 la résolution 2612 envisageant une réduction significative des effectifs au sein de la Brigade d'intervention. Un accord bilatéral entre l'ONU et les autorités congolaises a été ensuite conclu afin d'en assurer la mise en œuvre effective (Liégeois & Luntumbue, 2022).

A la suite de l'intensification de combats qui se vit dans les zones de conflits, les déclarations émanant tant du représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la RDC que son porte-parole concernant la capacité offensive et l'armement sophistiqué du mouvement rebelle M23 ont été jugées inappropriées et indécentes par Kinshasa. Ces propos sont perçus comme un aveu d'échec voire d'impuissance face aux insurgés du M23, justifiant ainsi le retrait immédiat demandé sur le territoire congolais(Liégeois & Luntumbue, 2022, p. 11–12).

Cette décision, constitue le fondement du renforcement d'un climat de terreur dont les conséquences humanitaires demeurent sévères pour les populations civiles et les déplacés internes. Les données présentées au tableau 3.2 révèlent une diminution préoccupante du nombre de militaires onusiens pour cent mille personnes déplacées entre 2021 et 2025 : ce ratio passe d'environ 259 en 2021 à près de 147 en 2025, soit une baisse relative estimée à -43,2 % sur la période de cinq ans. Cette régression résulte conjointement d'une réduction progressive des effectifs de la MONUSCO dans le cadre du plan de désengagement et d'une augmentation continue du nombre des déplacés internes. Il apparaît ainsi clairement qu'une dégradation significative des capacités protectrices expose davantage ces populations vulnérables à des risques accrus.

Malgré les interventions militaires onusiennes aux résultats mitigés ainsi que l'échec manifeste de l'État de siège, il convient également de souligner que la SADC n'a pas réussi à contenir durablement cette crise malgré sa mission régionale dite « opération Thiba », destinée à remplacer officiellement la Brigade d'intervention onusienne. Cette initiative s'est soldée par un nouvel échec lorsque les chefs d'État membres ont décidé le 13 mars 2025 de mettre fin au mandat SAMIDRC sans avoir atteint pleinement ses objectifs initiaux (Wikipédia, 2025b).

3.4.2 Enjeux politiques

Sur l'échiquier politique, les interventions humanitaires en RDC s'inscrivent dans un contexte de rapports de force asymétriques opposant un État congolais aux capacités institutionnelles limitées à des puissances régionales et internationales dont les agendas nationaux prévalent souvent sur les principes affichés de souveraineté et de non-ingérence (Cirhuza et al., 2022). Il apparaît que ces aides humanitaires sont devenues un pivot de la diplomatie congolaise ainsi qu'un instrument de légitimation des actions gouvernementales ; en effet, la persistance de la crise permet aux États donateurs d'imposer implicitement leurs contributions en fonction des orientations politiques de Kinshasa, tandis que le gouvernement congolais mobilise une rhétorique humanitaire pour justifier ses demandes d'appui militaire bilatéral (Lisumbu & Ngandu, 2026 ; Mbuta, 2026).

La question de la souveraineté nationale constitue le cœur des tensions politiques engendrées par ces interventions. Le gouvernement a élaboré un discours autour du concept de « souveraineté humanitaire », dénonçant parfois l'inefficacité du multilatéralisme traditionnel afin de justifier un retrait accéléré des forces onusiennes (Liégeois & Luntumbue, 2022). Le chef de l'Etat congolais, cherchant à affirmer l'autorité étatique sur l'ensemble du territoire national, adopte une posture ambivalente : il réclame un soutien international renforcé tout en condamnant ce qu'il perçoit comme une ingérence dans les affaires intérieures du pays (Group, 2022 ; Mbuta, 2026). Par cette position, la RDC parvient à mobiliser l'opinion mondiale contre les ingérences extérieures, notamment en mettant en lumière la responsabilité du Rwanda dans la déstabilisation de l'est du pays (Conseil de sécurité, 2024).

À l'échelle régionale, les interventions en RDC révèlent les failles profondes de l'architecture africaine dédiée à la paix et à la sécurité. L'engagement successif de la Communauté d'Afrique de l'Est puis celui de la Communauté pour le Développement d'Afrique Australe (SADC) via sa Mission en RDC (SAMIDRC) témoignent d'une compétition entre organisations sous-régionales visant à influencer la gestion du conflit congolais (La Région, 2024). Cette multiplication des cadres multilatéraux engendre non pas une réponse cohérente mais plutôt des chevauchements mandataires et des rivalités institutionnelles qui compromettent l'efficacité des mécanismes de résolutition (Tull, 2018). Les processus de paix menés à Nairobi et Luanda se transforment en espaces où se projettent des intérêts géopolitiques : les États médiateurs tels que le Kenya et l'Angola défendent des enjeux économiques et stratégiques qui biaisent leur impartialité supposée (Mbuta, 2026). Par ailleurs, l'assistance aux populations ne saurait être dissociée d'arrière-pensées géopolitiques ; elle est instrumentalisée comme monnaie d'échange au sein des processus pacificateurs à Luanda et Nairobi où la souffrance humaine est brandie comme preuve irréfutable d'agression, contraignant ainsi les partenaires internationaux à arbitrer entre solidarité humanitaire et pragmatisme diplomatique.

En définitive, si l'intervention internationale a produit certains résultats contrastés, elle a également mis au jour ses limites structurelles et fonctionnelles. Il ressort clairement que cette intervention a favorisé une forme de dépendance structurelle vis-à-vis de l'État congolais par le biais d'une présence massive d'acteurs externes dans les sphères sécuritaire, humanitaire et diplomatique qui tendent implicitement à supplanter les fonctions régaliennes par une diplomatie de substitution (Lisumbu & Ngandu, 2026, p. 13). Selon certaines analyses critiques, cette persistance principalement sécuritaire serait davantage imputable à un déficit volontaire politique au sein de la classe dirigeante congolaise qu'à une réelle incapacité institutionnelle (Gilbert, 2025).

Chapitre 4

Perspectives et recommandations

4.1 Perspectives

4.1.1 Vers une redéfinition du cadre des interventions humanitaires étatiques

Les opérations menées par l'ONU visant à instaurer la sécurité en Afrique centrale principalement, se sont heurtées à un paradoxe, dans la mesure où elles n'ont pas réussi à influencer de manière significative le déroulement des événements. Que ce soit en Angola, au Rwanda, au Congo-Brazzaville ou en République démocratique du Congo, ces missions ont connu un échec manifeste, malgré le rôle prééminent que l'ONU est censée jouer en tant qu'acteur majeur dans la promotion de la paix mondiale (Fofack, 2012, p. 84).

Face à cette réalité, l'évolution du conflit dans l'est de la RDC entre 2021 et 2025 a suscité une réflexion approfondie quant au rôle que l'ONU doit assumer face aux crises qui entravent le développement des États et exacerbent les souffrances des populations. Dans le contexte de la persistance de cette crise dans la région orientale du pays, il apparaît impératif de procéder à une réévaluation rigoureuse de la nature ainsi que des finalités des interventions humanitaires de manière gloable.

Toutefois, la porosité croissante entre logiques humanitaires et stratégies politiques a donné naissance à un modèle d'intervention hybride dont les effets sur les populations civiles se révèlent fréquemment contre-productifs (Bolinde et al., 2019, p. 7). Les échecs répétés des interventions régionales, illustrés notamment par le retrait de la Communauté d'Afrique de l'Est - Réaction Rapide (EAC-RF) en 2024 et les revers subis par la Stratégie d'Assistance Militaire Intégrée pour la Paix en RDC (SAMIDRC) en 2025, soulignent les limites du syncrétisme étatique où les forces militaires prennent le pas sur les acteurs humanitaires traditionnels, au détriment du principe fondamental de neutralité et de l'accès aux populations affectées (Actualite.cd, 2025 ; de Montclos, 2006, p. 45).

Face à ces échecs successifs, nous pensons qu'il serait idéalement important de procéder à une recommandation à court terme au Conseil de sécurité d'adopter une clarification formelle des mandats : les États intervenant militairement sous couvert humanitaire doivent dissocier explicitement leurs opérations de combat de leurs programmes d'assistance afin d'éviter que l'aide ne soit perçue comme un instrument de méfiance ou une cible pour les groupes armés (Vircoulon, 2005). Cette distinction, préconisée depuis longtemps par le Comité international de la Croix-Rouge, demeure systématiquement contournée dans le contexte congolais où les convois humanitaires escortés par des forces militaires étrangères brouillent irrémédiablement la frontière entre neutralité et belligérance (Kahombo et al., 2024 ; Melzer & Kuster, 2022).

À moyen terme, une transition vers une architecture unifiée regroupant l'EAC et la SADC, dotée d'un mandat explicite de protection des civils et coordonnée avec l'ONU, permettrait d'optimiser les déploiements tout en préservant l'espace humanitaire. La coexistence de multiples missions aux mandats concurrents en RDC a démontré que la multiplication non coordonnée des acteurs équivaut à la création d'une entité fragmentée qui compromet toute tentative durable d'instaurer la paix dans ces zones affectées par le conflit. En conséquence, il serait impératif que les États intervenants s'engagent à faire une démarcation entre assistance humanitaire et intervention militaire (Actualite.cd, 2025 ; Group, 2022). Ensuite, la dynamique de processus régional appuyé par le cadre Doha (2025) constituerait une base solide pour un cessez-le-feu durable ainsi qu'un accès humanitaire garanti dans les zones contrôlées par le M23 (Teixeira, 2025).

Dans une perspective pragmatique visant à rompre le cycle persistant de violence, l'inclusion du M23 et des FDLR dans un processus tripartite Luanda-Nairobi-Doha représenterait un progrès significatif dès lors que les États limitrophes : Rwanda, Burundi et Ouganda, acteurs majeurs dans cette crise, acceptent un désarmement sincère soumis à une supervision neutre et vérifiable. Les interventions humanitaires étatiques pourraient alors évoluer vers un rôle discret, mais essentiel de soutien logistique notamment lors d'escortes exceptionnelles, laissant aux acteurs civils tels que le CICR, MSF, OCHA, PAM ou HCR le soin de définir priorités et modalités selon les principes fondamentaux d'impartialité. Cette reconfiguration préserverait l'intégrité du secours tout en répondant aux exigences sécuritaires régionales grâce à des indicateurs mesurables tels que l'amélioration effective de l'accès humanitaire ainsi que la diminution notable des incidents ciblant le personnel humanitaire (Threats, 2025).

4.1.2 La transformation des dynamiques économiques comme condition de paix durable

Aucune perspective de stabilisation ne saurait être envisagée sans l'adoption de mesures rigoureuses visant à éradiquer le circuit illicite des minerais congolais, qui alimente les structures économiques des groupes armés dans l'est du Congo. La persistance des économies de guerre, encouragée par l'exploitation illégale et illicite des ressources naturelles, continuera vraisemblablement à perpétuer l'instabilité malgré les multiples processus de cessez-le-feu négociés, dans la mesure où le conflit s'autofinance grâce à cette économie de guerre (Nginda, 2019, p. 6). L'instauration d'une certification rigoureuse et d'une traçabilité renforcée des minerais issus des zones en conflit représenterait une piste sérieuse et prometteuse pour assécher les financements des acteurs non étatiques responsables des violences et du climat de terreur (Jacquemot, 2025a). Cette démarche requiert cependant une volonté politique affirmée des États consommateurs de minerais, notamment au sein de l'Union européenne ; à cet égard, la signature récente d'un accord sur les minerais stratégiques entre les États-Unis et les pays concernés constitue un signal encourageant bien que demeurant insuffisamment contraignant (Mbuta, 2026 ; Vlassenroot & Raeymaekers, 2004).

Par ailleurs, les interventions humanitaires étatiques gagneraient à intégrer systématiquement une dimension dédiée au relèvement économique local, au-delà de l'assistance d'urgence (Laissus & Lallau, 2013). Les populations de l'est du Congo, victimes de déplacements répétés, ont développé des stratégies résilientes souvent méconnues par les programmes d'aide extérieure. L'économie informelle assurant la subsistance des ménages est fréquemment complétée par une participation à l'économie de l'ombre liée à l'exploitation minière illégale, constituant ainsi une stratégie diversifiée pour permettre aux ménages de lutter face à la misère (Nginda, 2019). Une approche axée sur le renforcement durable des capacités productives locales via notamment l'agriculture, le petit commerce et le développement d'infrastructures communautaires offrirait davantage de perspectives pérennes pour la stabilisation que les distributions ponctuelles d'aide alimentaire ou non alimentaire (Laissus & Lallau, 2013, p. 105).

4.1.3 La reconfiguration du paysage politique congolais comme enjeu central

L'enjeu politique majeur attendu entre 2025 et 2030 réside dans la capacité de l'État congolais à reconstruire sa légitimité sur l'ensemble du territoire national, y compris dans ses parties orientales historiquement marginalisées. Les interventions humanitaires menées par les États étrangers ont paradoxalement contribué à perpétuer cette marginalisation en remplaçant une présence étatique effective par une assistance internationale de substitution face aux défaillances institutionnelles congolaises (Cirhuza et al., 2022 ; Limange, 2025). La mise en œuvre effective d'une décentralisation réelle au-delà du caractère formel consacré par la Constitution de 2006, accompagné d'une redistribution tangible des ressources fiscales vers les provinces du Kivu et de l'Ituri apparaît comme un impératif politique incontournable pour toute stabilisation profonde (Balaluka, 2020).

Partant des considérations de recouvrer son autorité sur l'ensemble du pays, Kinshasa a développé un discours centré sur la dénonciation d'agression et d'occupation étrangère qui a mobilisé tant la communauté nationale qu'internationale autour des massacres commis dans sa partie orientale ayant causé plusieurs millions de morts ainsi que des millions de déplacés internes et réfugiés. Face à cette crise humanitaire sans précédent, le principal pays agresseur identifié notamment le Rwanda a fait l'objet de sanctions ciblées imposées par les États-Unis afin de le contraindre à se retirer du territoire congolais et cesser son soutien aux groupes armés tels que le M23 (Actualite.cd, 2025 ; Conseil de sécurité, 2024 ; Group, 2022).

4.2 Recommandations

4.2.1 Aux États intervenant en RDC sous mandat humanitaire

Les États engagés dans des interventions humanitaires en République Démocratique du Congo (RDC) se doivent d'accepter une évaluation indépendante et régulière de l'impact concret de leurs actions sur les populations civiles. Il est fréquemment observé que les rapports d'évaluation sont élaborés par les mêmes États intervenants, selon des critères qu'ils définissent unilatéralement, ce qui compromet la crédibilité des résultats présentés et alimente la méfiance au sein des communautés bénéficiaires (de Montclos, 2006, p. 43). Il apparaît donc impératif que ces États consentent à l'instauration de mécanismes d'évaluation externe, pilotés par des organisations neutres telles que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA), avec une participation effective des représentants des populations affectées. Cette exigence de redevabilité dépasse le cadre éthique pour devenir un facteur déterminant dans l'efficacité opérationnelle des interventions, en renforçant la confiance accordée par les communautés locales (OCHA, 2026 ; Van Mierop, 2015).

Parallèlement, les dynamiques régionales, notamment les acteurs principaux impliqués dans la mise en œuvre des mécanismes de stabilité tels que la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) et la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC), doivent adopter une doctrine explicite de protection des civils (PoC). Celle-ci devrait intégrer des stratégies sécuritaires civiles militaires éprouvées, notamment les réseaux d'alerte communautaire, les équipes mixtes judiciaires et policières (JPT), ainsi que des patrouilles dissuasives centrées sur la protection prioritaire des civils plutôt que sur le renforcement exclusif de tactiques contre-insurrectionnelles (Bolinde et al., 2019 ; Conseil de sécurité des Nations Unies, 2025b ; Whitman, 2010).

Dans cette optique, il serait pertinent que les acteurs humanitaires approfondissent leur analyse quant aux effets induits par les interventions étatiques. Cela inclut notamment la cartographie précise des zones où la présence militaire entrave l'accès humanitaire, la négociation d'accords bilatéraux avec chacune des parties impliquées, qu'il s'agisse des Forces armées de la RDC (FARDC), du groupe armé M23 ou d'acteurs régionaux, afin d'établir des corridors humanitaires autonomes, ainsi qu'un appui accru à l'organisation de comités communautaires d'alerte indépendants vis-à-vis des forces armées. La déclaration officielle de « zones d'urgence humanitaire » dans les territoires sous occupation tels Goma ou Rutshuru garantirait un accès neutre aux populations affectées, à condition que les États s'engagent formellement à ne pas instrumentaliser ces espaces à fins politiques ou sécuritaires (Audet, 2012 ; Tyssen, 2024 ; Vircoulon, 2005).

4.2.2 Aux protagonistes internationaux et aux organisations multilatérales

Les protagonistes internationaux se doivent d'abandonner une approche fragmentée traitant la crise congolaise comme une succession isolée d'urgences humanitaires déconnectées entre elles. Au contraire, ils doivent privilégier une stratégie intégrée articulant sécurité, gouvernance et développement dans un horizon temporel à long terme (Slim, 2012). L'expérience accumulée depuis les années 1990 révèle que les réponses purement réactives telles que le déploiement ponctuel de missions de maintien de la paix, la distribution immédiate d'aide humanitaire ou encore la négociation fragile de cessez-le-feu n'ont pas permis d'interrompre durablement les cycles récurrents de violence (Actualite.cd, 2025 ; Sylvestre-Treiner, 2025 ; Wikipédia, 2025a).

Il est important de rappeler que dans un contexte de conflit ou de post-conflit, les interventions civilo-militaires ont pour objectif principal la restauration des institutions publiques et administratives, le maintien de la sécurité publique ainsi que l'appui aux efforts de reconstruction en vue d'assurer une stabilité durable. Cette stabilité ne peut être envisagée que si les citoyens sont efficacement protégés contre les menaces et les atteintes violentes à leur sécurité (Haéri, 2007, p. 74).

Au regard des objectifs des interventions en situation de conflit armé, singulièrement dans l'est de la RDC, une stratégie cohérente nécessite fondamentalement un investissement massif dans la réforme du secteur sécuritaire congolais : il importe non seulement d'équiper efficacement les FARDC, mais également d'instaurer à leur égard un contrôle civil rigoureux et effectif condition sine qua non pour permettre à l'État congolais d'assumer progressivement seul sa responsabilité première qu'est celle de protéger ses citoyens (Bolinde et al., 2019, p. 87).

Par ailleurs, il incombe au Conseil de sécurité des Nations Unies d'endosser pleinement sa responsabilité quant à la résolution dimensionnelle régionale du conflit. Cela implique notamment l'exercice d'une pression diplomatique ferme sur ceux parmi les États dont le soutien aux groupes armés a été largement documenté (Jacquemot, 2025b, p. 12). L'impunité dont certains acteurs étatiques régionaux ont bénéficié souvent protégés par divers intérêts géopolitiques étrangers aux réalités congolaises constitue un obstacle majeur à toute perspective durable de paix dans la région dite des Grands Lacs. Dès lors qu'elle est appliquée avec cohérence et sans sélectivité stricte, une politique onusienne rigoureuse en matière de sanctions combinée à une diplomatie préventive renforcée représente une recommandation essentielle pour interrompre définitivement ces cycles récurrents de violence (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2010, 2025a).

4.2.3 Au gouvernement congolais

De nombreux chercheurs ont élaboré des théories concernant la crise sécuritaire dans la région orientale de la RDC. Selon ces auteurs, la persistance de ces conflits s'explique notamment par la faiblesse structurelle de l'État et la dépendance à l'assistance extérieure (Thioune, 2015, p. 74). Un journaliste ougandais a souligné que le problème congolais réside dans sa taille, sa richesse et sa fragilité institutionnelle. Ces conflits engendrent des transformations profondes sur les plans social, politique et économique. Par ailleurs, les élites politiques et militaires exploitent cette crise afin d'en tirer profit, au détriment du développement réel des territoires affectés par la guerre (Stearns et al., 2018 ; Stearns & Botiveau, 2013).
Au vu de ces analyses révélatrices concernant la situation nationale, il est impératif que le gouvernement congolais entreprenne des réformes structurelles substantielles de sa politique à l'égard des communautés de l'est du pays. Il conviendrait de substituer la logique sécuritaire prédominante par une approche axée sur l'inclusion politique et économique. En particulier, la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire constituerait un complément essentiel aux efforts accrus de développement. Par ailleurs, une décentralisation rigoureusement encadrée, associée à l'octroi d'une autonomie financière, contribuerait significativement à la réhabilitation et même à la construction des infrastructures, lesquelles constituent le fondement matériel indispensable au développement (Pourtier, 2009).

Les interventions humanitaires menées par les États étrangers n'ont pu se développer que du fait de l'incapacité des États du Sud, et plus particulièrement de l'État congolais, à assurer les fonctions régaliennes minimales au sein de leurs territoires. L'espoir repose ainsi sur l'appui des pays du Nord, non pas tant pour pallier un déficit en ressources, mais principalement pour remédier aux faiblesses organisationnelles et à l'absence de politiques publiques efficaces (Thioune, 2015, p. 75). Ces défaillances se manifestent notamment dans la protection physique, le système judiciaire ou encore la fourniture des services essentiels.

Afin d'atténuer cette problématique liée à la dépendance, il incombe au gouvernement congolais de prioriser la gouvernance de ses ressources minières. Une accélération du processus de certification ITSCI+ sur les sites contrôlés par les FARDC/M23 est nécessaire, incluant une traçabilité rigoureuse des flux visant à priver les groupes armés des revenus issus du conflit (Stearns & Botiveau, 2013).

L'OCDE s'était engagée à coordonner les procédures relatives à cette certification et à établir ultérieurement un cadre d'accord avec les réglementations nationales des puissances consommatrices - notamment le Dodd-Frank Act aux États-Unis et une éventuelle initiative comparable au sein de l'Union européenne. Dans la région orientale, la seule démarche opérationnelle était celle de la certification ITRI appliquée au Rwanda ; toutefois, celle-ci visait officiellement à certifier les minerais rwandais alors qu'en réalité ils provenaient illégalement de la RDC selon les experts des Nations unies (Jacquemot, 2014, p. 38 ; Polet, 2024).

Pour mettre fin à ces transactions illicites, il est impératif que l'armée congolaise soit rémunérée adéquatement et disciplinée ; parallèlement, les nombreuses mafias locales qui exploitent toutes activités commerciales qu'il s'agisse de minerais, transports, drogues ou produits alimentaires doivent être identifiées et sanctionnées (Putter & Delvaux, 2013, p. 104). Une fois ce défi relevé, les États intervenants conditionneraient leur aide humanitaire aux progrès tangibles constatés dans cette traçabilité afin d'éviter tout financement indirect des circuits illicites via des achats locaux ou partenariats douteux (Jacquemot, 2009a, p. 208). Cette mesure structurelle permettrait non seulement de réduire la violence autour des zones minières mais également de restaurer la légitimité et la crédibilité des interventions étatiques.

Parallèlement, afin d'éradiquer de manière définitive les velléités belliqueuses des seigneurs de guerre, il est impératif que le gouvernement engage un dialogue politique inclusif avec les représentants des communautés affectées par les conflits, y compris ceux ayant pu entretenir des liens avec des groupes armés. Ce dialogue doit s'inscrire dans le cadre de processus crédibles et adéquatement financés de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR). En décembre 2003, un programme analogue avait été instauré alors que le pays faisait face à une prolifération de groupes armés ; cette initiative visait principalement à réduire substantiellement la circulation d'armes illégales ainsi qu'à favoriser la réinsertion des combattants démobilisés dans des travaux d'intérêt collectif ou encore l'intégration conditionnelle de certains éléments au sein de l'armée (Jacquemot, 2009b). Néanmoins, l'expérience antérieure des processus DDR en République démocratique du Congo a mis en lumière leurs limites lorsqu'ils sont menés sans une adhésion effective des communautés locales ni l'existence de perspectives économiques tangibles pour les combattants démobilisés.

Conclusion générale

La présente recherche s'est donnée pour objectif d'apporter une réponse rigoureuse et analytique à la problématique centrale suivante : dans quelle mesure l'interpénétration des agendas de sécurité nationale et des dispositifs d'assistance humanitaire mis en œuvre par les États intervenants a-t-elle redéfini l'espace humanitaire et influencé l'efficacité des mécanismes de protection des civils dans l'Est de la République démocratique du Congo entre 2021 et 2025 ? L'analyse des données recueillies met en évidence une interpénétration manifeste entre les différents acteurs clés impliqués dans ce conflit armé, conduisant à une transformation de l'espace humanitaire en un terrain de rivalités stratégiques où la protection des civils devient une variable subordonnée aux impératifs politiques et militaires des États concernés.

Dans ce cadre, la protection des civils constitue le fondement incontournable de toute intervention humanitaire ; c'est dans cette optique que s'inscrivent les missions onusiennes de maintien de la paix et de sécurité internationale au sein du système international. Toutefois, ces missions rencontrent fréquemment des obstacles tels que la lenteur du déploiement, la complexité opérationnelle ainsi qu'une passivité tactique générant un sentiment d'insatisfaction, voire de découragement tant chez les États que chez les populations affectées. Les Casques bleus pâtissent notamment de l'incapacité du Conseil de sécurité à privilégier autre chose que des stratégies à dominante politique ou militaire, compromettant leur crédibilité auprès des populations locales qui en viennent parfois à réclamer leur retrait avant même qu'ils n'aient pleinement rempli leur mandat (Liégeois, 2013, p. 68–69 ; Wikipédia, 2025a).

Face à ces échecs répétés dans l'Est congolais, le Conseil de sécurité a jugé nécessaire d'intégrer les forces régionales afin de renforcer ces opérations via des déploiements hybrides associant notamment EAC-RF et SAMIDR (Actualite.cd, 2025). Néanmoins, cette intégration n'a pas été en mesure de renverser le rapport de force sur terrain, ce qui a occasionné la persistance de conflit perturbant ainsi l'assistance humanitaire et le déplacement massif des populations (Teixeira, 2025). Certains contingents issus d'États membres de la SADC ont été en effet impliqués dans l'exploitation minière illégale au sein des zones conflictuelles afin d'atténuer leurs pertes potentielles, violant explicitement le principe « Do No Harm ». Par conséquent, leurs interventions ont été largement perçues comme partiales, notamment dans les territoires contestés tels que Rubaya, Goma ou Rutshuru (Jacquemot, 2025a ; La Région, 2024).

À ces préoccupations légitimes relatives aux interventions s'ajoute une dimension tout aussi cruciale : celle de la diplomatie humanitaire et des objectifs sécuritaires relevant du nexus politique-sécurité-développement. Le pilier relatif au maintien de la paix associé aux interventions humanitaires et au développement traduit souvent une dynamique reflétant un positionnement politique vis-à-vis des structures engagées (Müller-Koné et al., 2024, p. 23). Dans ce contexte, face à la crise sécuritaire paralysante dans l'Est du pays, le volet diplomatique a été explicitement préconisé lors du sommet des chefs d'État de la SADC puisque depuis plusieurs décennies le seul recours au déploiement militaire n'a produit aucune solution durable (Okapi, 2025).

L'absence effective d'une stratégie diplomatique intégrée dans la résolution simultanée des crises sécuritaires et humanitaires sur ce théâtre conflictuel offre aux États impliqués un prétexte pour légitimer leur présence militaire sous couvert des discours protecteurs tout en subordonnant l'assistance humanitaire à des priorités contre-insurrectionnelles, ce qui réduit considérablement les marges de manœuvre accordées aux acteurs humanitaires. Tel est particulièrement le cas du Rwanda qui justifie ses mesures défensives par le renforcement sécuritaire visant à prévenir toute attaque éventuelle menée par les FDLR (groupe génocidaire actif depuis 1994), alors que Kinshasa considère ces arguments comme un prétexte destiné à maintenir son soutien logistique au M23 (Threats, 2025).

Par ailleurs, les communautés locales tendent désormais à associer l'aide humanitaire aux intérêts sécuritaires régionaux (Rwanda, Ouganda, SADC), limitant ainsi l'accès effectif des populations vulnérables à cette assistance. Les ONG œuvrant dans ce secteur ne sont pas exemptes de critiques similaires : leurs actions en contexte de crise sont parfois perçues comme motivées par des choix commerciaux destinés au financement plutôt qu'à un engagement strictement humanitaire, phénomène dénoncé avec vigueur par Brauman (2006) et Tyssen (2024) sous forme d'instrumentalisation voire politisation manifeste de l'aide humanitaire.

Sur la période 2021–2025, les indicateurs que nous avons estimé utiles de zoomer à la situation de crise humanitaire en RDC est aussi alarmante. Les déplacements internes (+39,3 %) et le recul des effectifs MONUSCO (–20,7 %) constituent les évolutions les plus préoccupantes. Le financement, bien qu'en hausse absolue, ne couvre pas l'ensemble des besoins et fléchit en 2025. Le ciblage opérationnel progresse, mais demeure très partiel. Cette combinaison besoins croissants, protection affaiblie, financement insuffisant, illustre la nature systémique et structurelle d'une crise qui ne pourra être résolue par la seule réponse humanitaire, sans engagement politique et sécuritaire de long terme. Les quatre indicateurs convergent vers un diagnostic univoque : la réponse humanitaire en RDC progresse trop lentement au regard d'une crise qui s'aggrave sur tous les fronts.

Cette reconfiguration ne se traduit pas seulement par une perte d'autonomie opérationnelle, mais par une altération profonde de l'efficacité protectrice : plus de sept millions de déplacés internes en 2024 témoignent d'un échec systémique où la violence persiste malgré une intensification des interventions. La couverture reste marginale (31,1 %), le coût de l'aide croît (+15,1 %), les déplacements s'accélèrent (+8,2 pts) et la protection militaire s'effondre (–43,2 %). Ces dynamiques traduisent une crise systémique dont les ressorts sont avant tout sécuritaires et politiques. Aucune amélioration durable ne pourra être obtenue par la seule action humanitaire sans une stabilisation des conflits armés et un renforcement des capacités de l'État congolais sur son propre territoire.

Bibliographie

I. Ouvrages

Bardin, L. (2013). *L'analyse de contenu*. Presses universitaires de France.

Barnett, M., & Weiss, T. G. (Éd.). (2018, décembre). *Humanitarianism in Question : Politics, Power, Ethics*. Cornell University Press. https://doi.org/10.7591/9780801461538

Brauman, R. (2000). *L'action humanitaire*. FeniXX.

Clapham, C. S. (1996). *Africa and the international system : The politics of state survival* (T. 50). Cambridge University Press.

Donini, A. (2012). *The golden fleece : manipulation and independence in humanitarian action* (T. 147). Kumarian Press Sterling, VA.

Duffield, M. (Éd.). (2014). *Global governance and the new wars : the merging of development and security*. Zed Books.

Mureha, F.-X. (2023). *Conflits civils, commerce régional et croissance économique dans les pays de la Région des Grands Lacs africains* (T. 6). LIT Verlag Münster.

Polet, F. (2024). *Congo (RDC) : repruduction des prédations : points de vue du Sud*. Édition Syllepse.

Rufin, J.-C. (1986). *Le piège : quand l'aide humanitaire remplace la guerre*. JC Lattès.

Slim, H. (2015). *Humanitarian ethics : A guide to the morality of aid in war and disaster*. Oxford University Press.

Vlassenroot, K., & Raeymaekers, T. (2004). *Conflict and social transformation in Eastern DR Congo*. Academia Press.

II. Articles scientifiques

Adolphe, M. N. (2019). Les mécanismes onusiens de protection des personnes civiles victimes des conflits armés en République démocratique du Congo.

Amnesty International. (2003). République démocratique du Congo : Ituri : Un besoin de protection, une soif de justice. *Amnesty International*.

Audet, F. (2012). L'acteur humanitaire en crise existentielle : Les défis du nouvel espace humanitaire. *Études internationales*, *42*(4), 447-472. https://doi.org/10.7202/1007550ar

Balaluka, F. B. (2020). Fiscalité d'ambivalence en RDC, quid ? Cas du Sud-Kivu. *Revue Internationale du Chercheur*, *1*(2).

Barnett, M. (2009). Evolution Without Progress ? Humanitarianism in a World of Hurt. *International Organization*, *63*(4), 621-663. https://doi.org/10.1017/S0020818309990087

Bernard, V. (2011). Éditorial : comprende et dialoguer avec les groupes armés. *Revue Internationale de la Croix-Rouge. Genève*, *93*, 5-14.

Bolinde, H. B., Asuma, M. B., & Gbuta, N. (2019). Protection du personnel humanitaire dans les conflits armés en République Démocratique du Congo : défis et perspectives., 16.

Bonny, M. O. (2022). La souveraineté des États en droit international et l'ingérence humanitaire : une analyse fondée sur l'instrumentalisation de l'action humanitaire dans les pays du sud.

Brauman, R. (2006). Les limites de l'humanitaire. *Texte publié à Médecins Sans Frontières dans le cadre du processus de «La Mancha*.

Cirhuza, A. M., Bacibo, J.-B. M., Musobwa, P. K., & kito, S. T. (2022). Conflits armés dans la région de Grands-Lacs africains : une analyse géopolitique des enjeux et des conséquences à l'est de la République Démocratique du Congo. *Revue Internationale du Chercheur*, *3*(2). Consulté le 24 octobre 2025 à https://revuechercheur.com/index.php/home/article/view/350

Crouzatier, J.-M. (2013). La responsabilité de protéger : une confusion de l'humanitaire et du militaire.

de Montclos, M.-A. P. (2006). De l'impartialité des humanitaires et de leur perception par les bénéficiaires : les enjeux politiques de l'aide internationale au Burundi. *Autrepart*, *39*(3), 39-57.

Denzin, N. (2010). The fundamentals. *An Introduction to Triangulation, D. Rugg, editor. UNAIDS Monitoring and Evaluation Fundamentals, Geneva, Switzerland*, *12*.

Fofack, E. W. (2012). L'ONU face aux conflits en Afrique centrale post-guerre froide, 1990-2004. *Guerres mondiales et conflits contemporains*, *248*(4), 83-96. https://doi.org/10.3917/gmcc.248.0083

Gaulme, F. (2010). Consolider les Etats fragiles : *Études*, *Tome 412*(6), 729-740. https://doi.org/10.3917/etu.4126.0729

Gaulme, F. (2011). «États faillis»,«États fragiles» : concepts jumelés d'une nouvelle réflexion mondiale. *Politique étrangère*, (1), 17-29.

Geenen, S., Byemba, G. K., Marysse, S., Reyntjens, F., & Vandeginste, S. (2008). 'Qui cherche trouve' : Opportunités, défis et espoirs dans le secteur de l'or a Kamituga. *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire*, *2009*, 183-213.

Georges, M. S. (2025). Interventions internationales en RDC : Entre nécessité et inadéquation aux dynamiques locales.

Gilbert, N. M. (2025). Crises sécuritaires et fragilité de l'autorité étatique en RDC : Pour une visualisation des pistes de solution pour la paix. *Le Carrefour Congolais*, *10*(2), 15-38.

Guilbert, L., & Lancry, A. (2007). L'analyse des activités des cadres : l'intérêt de la triangulation des méthodes. *Le travail humain*, *70*(4), 313-342. Consulté le 3 mai 2026 à https://shs.cairn.info/article/TH_704_0313

Gulimwentuga, P. B. (2024). Impasses des interventions de forces régionales EAC-RF et SAMIDRC face au M23 dans les conflits armés au Nord-Kivu, en RD Congo. *Annales de l'UNIGOM*, *14*(2).

Habimana, É. N. (2025). Programme STAREC et stabilisation du groupement des Bashali-Mokoto 2008-2015. *Annales de l'UNIGOM*, *15*(2).

Harroff-Tavel, M. (2005). La diplomatie humanitaire du comité international de la Croix-Rouge : *Relations internationales*, *n° 121*(1), 73-89. https://doi.org/10.3917/ri.121.0073

Hugon, P. (2006). Conflits armés, insécurité et trappes à pauvreté en Afrique : *Afrique contemporaine*, *n° 218*(2), 33-47. https://doi.org/10.3917/afco.218.47

Jacquemot, P. (2009a). La sortie de crise dans l'Est du Congo et les perspectives de la coopération régionale. *Mondes en développement*, *147*(3), 93-108. https://doi.org/10.3917/med.147.0093

Jacquemot, P. (2009b). Ressources minérales, armes et violences dans les Kivus (RDC). *Hérodote*, *134*(3), 38-62. https://doi.org/10.3917/her.134.0380

Jacquemot, P. (2014). Le Rwanda et la République démocratique du Congo :David et Goliath dans les Grands Lacs. *Revue internationale et stratégique*, *95*(3), 32-42. https://doi.org/10.3917/ris.095.0032

Jacquemot, P. (2025b). La paix dans l'Est de la République démocratique du Congo. *Policy*.

La Région, d. g. L. (2024). Des solutions régionales aux problèmes régionaux ?

Lagrange, M.-A. (2005). Intervention humanitaire en zone milicienne : deux expériences congolaises. *Afrique contemporaine*, *215*(3), 147-161. https://doi.org/10.3917/afco.215.0147

Laissus, P., & Lallau, B. (2013). Résilience spontanée, résilience suscitée. Les complexités de l'action humanitaire en «zone LRA»(Est de la République Centrafricaine). Consulté le 8 avril 2026 à https://umontreal.scholaris.ca/items/d8cf906c-6d82-461a-9701-2042b7191edf

Lavoinne, Y. (2005). Médecins en guerre : du témoignage au «tapage médiatique»(1968-1970). *Le Temps des médias*, *4*(1), 114-126.

Liégeois, M. (2013). Quel avenir pour les Casques bleus et le maintien de la paix ? *Politique étrangère*, (3), 65-78. https://doi.org/10.3917/pe.133.0065

Lima, F. C. (2020). L'inevitabilité des interventions humanitaires ? L'influence de la société internationale sur les conflits. *Conjuntura Global*, *9*(1).

Limange, A.-D. E. (2025). Mise En Œuvre de La Politique étrangère de La RDC dans la quête de la paix et la stabilité de La région des Grands Lacs africains.

Lisumbu, G. B., & Ngandu, G. L. (2026). Intervention internationale et souveraineté diplomatique : analyse critique des enjeux et perspectives pour la paix durable en République démocratique du Congo. *Revue Internationale du Chercheur*, *7*(1).

Ludovic, J. (2020). L'acceptation d'une intervention humanitaire.

Marchal, R. (1993). La militarisation de l'humanitaire : l'exemple somalien. *Cultures & conflits*, (11). https://doi.org/10.4000/conflits.429

Marclay, É. (2005). La responsabilité de protéger. *Québec : Etudes Raoul Dandurand*.

Mbuta, D. (2026). Partenariat stratégique ou dépendance asymétrique ?

Melzer, N., & Kuster, E. (2022). Droit international humanitaIre.

Michel, L. (2010). Les capacités africaines de maintien de la paix : Entre volontarisme et dépendance. *Bulletin en politiques étrangères et de défense canadiennes*, (97), 4.

Mouton, J.-D. (2012). «État fragile», une notion du droit international ? *Civitas Europa*, *28*(1), 5-18.

Mukuku, O., & Govender, K. (2025). Goma's unfolding crisis : the humanitarian catastrophe and its devastating public health consequences in the eastern Democratic Republic of the Congo. *BMJ Global Health*, *10*(8).

Müller-Koné, M., Meininghaus, E., Kemmerling, B., & Haidara, B. (2024). Comment le nexus Humanitaire–Développement-Paix peut-il fonctionner à partir de la base ?

Mwanza, J. (2017). Réconciliation régionale dans les grands lacs : un aperçu global sur les défis et les opportunités de la notion. *Réconciliation régionale*, 6.

Nginda, R. I. (2019). La pensée systémique des transitions appliquée à l'est de la RDC : Un modèle de la résistance a la résilience. *Acta Europeana Systemica*, *9*, 137-144. Consulté le 8 avril 2026 à https://ojs.uclouvain.be/index.php/AES/article/view/56093

Nkuku, A. M. (2023). État de siège dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri. La recherche de la paix en mettant la charrue avant les bøeufs. *de l'Afrique centrale*, 161. Consulté le 3 avril 2026 à https://dial.uclouvain.be/pr/boreal/object/boreal%3A279998/datastream/PDF_01/view#page=161

Pandolfi, M. (2006). La zone grise des guerres humanitaires. *Anthropologica*, 43-58.

Perrin, P. (1998). The impact of humanitarian aid on conflict development. *International Review of the Red Cross (1961-1997)*, *38*(323), 319-333.

Pommier, B. (2011). Le recours à la force pour protéger les civils et l'action humanitaire : le cas libyen et au-delà. *Revue internationale de la Croix-Rouge*, *93*(3), 171-193.

Pourtier, R. (2009). Le Kivu dans la guerre : acteurs et enjeux. *EchoGéo*.

Putter, T. D., & Delvaux, C. (2013). Certifier les ressources minérales dans la région des Grands Lacs. *Politique étrangère*, (2), 99-112. https://doi.org/10.3917/pe.132.0099

Ryfman, P. (2008). Tournant symbolique, crise de l'humanitaire ou crise de la représentation ? *Humanitaire. Enjeux, pratiques, débats*, (18).

Schloms, M. (2005). Le dilemme inévitable de l'action humanitaire. *Cultures & conflits*, (60), 85-102.

Slim, H. (2012). Les acteurs économiques dans les conflits armés : vers un nouvel agenda humanitaire. *Revue internationale de la Croix-Rouge*, (887).

Stearns, J., & Botiveau, R. (2013). Repenser la crise au Kivu : mobilisation armée et logique du gouvernement de transition. *Politique africaine*, *129*(1), 23-48. https://doi.org/10.3917/polaf.129.0023

Stearns, J., Mercier, C., & Donner, N. (2018). L'ancrage social des rébellions congolaises :Approche historique de la mobilisation des groupes armés en République démocratique du Congo. *Afrique contemporaine*, *265*(1), 11-37. https://doi.org/10.3917/afco.265.0011

Sylvestre-Treiner, A. (2025). L'entrée du M23 dans Goma, un tournant dans la guerre dans l'est de la RDC. *Le Monde*.

Thioune, A. (2015). Quels rôles pour les ONG du Sud ? *Revue internationale et stratégique*, *98*(2), 73-81. https://doi.org/10.3917/ris.098.0073

Traoré, N. S. (2024). L'efficacité et les limites des interventions internationales dans les zones de conflits.

Tull, D. M. (2018). The Limits and Unintended Consequences of UN Peace Enforcement : The Force Intervention Brigade in the DR Congo. *International Peacekeeping*, *25*(2), 167-190. https://doi.org/10.1080/13533312.2017.1360139

Tyssen, H. (2024). Humanitarian Aids as political weapon.

Van Mierop, E. S. (2015). Coming clean on neutrality and independence : The need to assess the application of humanitarian principles. *International Review of the Red Cross*, *97*(897-898), 295-318.

Van Steenberghe, R. (2020). Responsabilité de protéger et protéction des civils dans les conflits armés : un rapprochement au détriment du droit international humanitaire ? *Revue québécoise de droit international*, *26*(2), 129-162. https://doi.org/10.7202/1068080ar

Véron, J.-B. (2006). Introduction thématique :Conflit, sécurité et développement : un nouveau paradigme, mais pour quels usages ? *Afrique contemporaine*, *218*(2), 19-32. https://doi.org/10.3917/afco.218.32

Véron, J.-B. (2015). Les humanitaires face aux enjeux du XXIe siècle. *Revue internationale et stratégique*, *98*(2), 121-128. https://doi.org/10.3917/ris.098.0121

Vigneault, D. (1996). Les interventions humanitaires des Nations Unies dans les conflits internes : état de la question.

Vilmer, J.-B. J., Stern, S., & Verzeroli, M. (2015). La difficile définition du cadre de l'intervention humanitaire. *Revue internationale et stratégique*, *98*(2), 157-166. https://doi.org/10.3917/ris.098.0157

Vircoulon, T. (2005). Ambiguïtés de l'intervention internationale en République démocratique du Congo : *Politique africaine*, *N° 98*(2), 79-95. https://doi.org/10.3917/polaf.098.0079

Whitman, T. (2010). Joint protection teams : A model for enhancing civilian security. *The Institute for Inclusive Security, Washington DC*, 8.

III. Thèses et mémoires

Jacquemot, P. (2025a). *Est de la RD Congo convoitises des voisins, groupes armés et prédation minière* [PhD Thesis]. Fondation Jean Jaurès.

IV. Rapports et documents institutionnels

Assemblée Générale ONU. (1991). *Resolution 46/182 (1991) : Strengthening of the coordination of humanitarian emergency assistance of the United Nations.* (rapp. tech.). New York, N.Y.

Conseil de sécurité. (2024, juillet). *Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo (S/2024/432) - Democratic Republic of the Congo | ReliefWeb* (rapp. tech.). United Nations.

Conseil de sécurité des Nations Unies. (2010, novembre). *Résolution 1952 du Conseil de sécurité* (rapp. tech.). United Nations. New York, N.Y.

Conseil de sécurité des Nations Unies. (2025a). *Résolution 2773 du Conseil de sécurité* (rapp. tech.). United Nations. New York, N.Y.

Conseil de sécurité des Nations Unies. (2025b, juin). *Résolution 2783 du Conseil de sécurité* (Résolution). United Nations. New York, N.Y.

FIDH. (2003, octobre). *Persévérance de la haine ethnique et des violations massives et systématiques des droits de l'Homme à Bunia* (rapp. tech.). FIDH. Paris.

Group, I. C. (2022). *Apaiser les tensions dans l'est de la RD Congo et les Grands Lacs* (rapp. tech. N° 181). International crisis group. Nairobie.

INS. (2021, mai). *Annuaire statistique RDC 2020* (rapp. tech.). Institut National de la Statistique. Kinshasa. https://ins.cd/

Liégeois, M. (2018, février). *Appréhender les défis de la protection des civils* (rapp. tech.). Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix.

Liégeois, M., & Luntumbue, M. (2022). *Défis et enjeux du plan de retrait de la MONUSCO* (rapp. tech.). Bruxelles : Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix. Consulté le 3 avril 2026 à https://website.observatoire-boutros-ghali.org/sites/default/files/note_obg_defis_enjeux_retrait_monusco_finale.pdf

V. Ressources en ligne

Actualite.cd. (2025, mars). RDC : après l'échec des interventions militaires de l'EAC et de la SADC, le dialogue proposé par Luanda est-il la seule issue ? [Section : Sécurité].

Conseil de sécurité. (2008, décembre). Security Council resolution 1856 [on extension of the mandate of the UN Organization Mission in the Democratic Republic of the Congo (MONUC)].

Convention de Genève I. (1949, août). Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne [authority : Conférence diplomatique de Genève].

Convention de Genève II. (1949, août). Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés, des malades et des naufragés des forces armées sur mer. [authority : Conférence diplomatique de Genève].

Convention de Genève III. (1949, août). Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre. [authority : Conférence diplomatique de Genève].

Convention de Genève IV. (1949, août). Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. [authority : Conférence diplomatique de Genève].

Kahombo, B., Cihunda Hengelela, J., & Mabwilo, J.-R. (2024). Planned withdrawal of MONUSCO from the Democratic Republic of Congo : Challenges and Prospects.

Kets, E., & de Vries, H. (2014). Les limites au soutien des interventions dans le secteur de la sécurité en RDC.

MONUSCO. (2026, mars). Historical background and evolution of the MONUC / MONUSCO mandate in the Democratic Republic of the Congo.

OCHA. (2026, janvier). Aperçu de la crise | Besoins Humanitaires et Plan de Réponse République démocratique du Congo 2026 | Humanitarian Action.

Okapi, R. (2025, février). Conflit dans l'Est de la RDC : les chefs d'État de la SADC et de l'EAC se réunissent à Dar-es-Salaam.

Protocole additionnel I. (1977, juin). Protocole additionnel aux conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux. [original-date : 8 juin 1977].

Protocole additionnel II. (1977, août). Protocole additionnel aux conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux. [original-date : 8 juin 1977].

SADC. (2024, janvier). Deployment of the SADC Mission in the Democratic Republic of Congo | SADC.

Teixeira, R. (2025, mars). La CAE et la SADC élaborent une stratégie commune pour rétablir la paix et la stabilité dans l'est de la RDC - DefenceWeb [Section : African News].

Threats, C. (2025, novembre). DRC-M23 Doha Peace Framework—A Long Road Ahead : Africa File Special Edition.

UNICEF. (2024, mars). Plus d'un demi-million de personnes très vulnérables dans la bande de Gaza reçoivent une aide humanitaire en espèces | État de Palestine de l'UNICEF.

Wikipédia. (2025a, juillet). Mission de la Communauté de développement d'Afrique australe en république démocratique du Congo [Page Version ID : 227379597].

Wikipédia. (2025b, octobre). SADC Mission in the Democratic Republic of Congo [Page Version ID : 1319003182].

]

Résumé

Dans le cadre de la crise qui a affecté la RDC depuis près de trois décennies, la situation humanitaire demeure particulièrement préoccupante et alarmante.

Ces crises, essentiellement liées aux conflits armés, ont exigé des interventions à la fois humanitaires et, surtout, militaires. Les ressources naturelles du pays constituent le centre des enjeux et alimentent les incursions des groupes armés ainsi que celles des forces étrangères. Les acteurs intervenant en faveur des populations civiles se trouvent confrontés à un dilemme majeur : d'une part, l'éthique humaine qui exige une stricte séparation des intérêts politiques et économiques (principe du "Do No Harm") ; d'autre part, la responsabilité de protéger (R2P), fondée sur un déploiement militaire respectant le principe de neutralité.

En dépit de ces multiples interventions émanant tant d'acteurs internationaux que régionaux, les résultats obtenus restent largement en deçà des attentes. La MONUSCO réduit progressivement son contingent militaire chaque année, tandis que la SADC et l'EAC n'ont pas réussi à mener à bien leurs missions respectives. Par ailleurs, la communauté internationale peine à mobiliser un financement proportionné à l'ampleur de la crise humanitaire, ce qui complique considérablement l'efficacité globale des interventions engagées.

Mots-clés : Intervention humanitaire, intervention militaire, communauté internationale, MONUSCO, conflits armés, RDC.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)
Place Montesquieu, 1 bte L2.08.05, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | **www.uclouvain.be/psad**